



2023/2044(INI)

13.9.2023

AMENDEMENTS

1 - 203

Projet de rapport
Cristina Maestre Martín De Almagro
(PE750.006v01-00)

Exploiter les talents dans les régions d'Europe
(2023/2044(INI))

Amendement 1

Irène Tolleret, Susana Solís Pérez, Sandro Gozi, Stéphane Bijoux

Proposition de résolution

Visa 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– **vu le règlement (UE) 2021/817 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2021 établissant Erasmus+: le programme de l'Union pour l'éducation et la formation, la jeunesse et le sport, et abrogeant le règlement (UE) n° 1288/2013^{1 bis},**

^{1 bis} **JO L 189 du 28.5.2021, p. 1.**

Or. en

Amendement 2

Rosa D'Amato

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Visa 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– **vu le règlement (UE) 2021/1059 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions particulières relatives à l'objectif «Coopération territoriale européenne» (Interreg) soutenu par le Fonds européen de développement régional et les instruments de financement extérieur^{1 bis},**

^{1 bis} **JO L 231 du 30.6.2021, p. 94.**

Or. en

Amendement 3

Irène Tolleret, Susana Solís Pérez, Sandro Gozi, Stéphane Bijoux

Proposition de résolution

Visa 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– *vu le règlement (UE) 2021/1057 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 instituant le Fonds social européen plus (FSE+) et abrogeant le règlement (UE) n° 1296/2013^{1 bis},*

^{1 bis} JO L 231 du 30.6.2021, p. 21.

Or. en

Amendement 4

Irène Tolleret, Susana Solís Pérez, Sandro Gozi, Stéphane Bijoux

Proposition de résolution

Visa 9 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– *vu le règlement (UE) 2021/1056 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 établissant le Fonds pour une transition juste^{1 bis},*

^{1 bis} JO L 231 du 30.6.2021, p. 1.

Or. en

Amendement 5

Irène Tolleret, Susana Solís Pérez, Sandro Gozi, Stéphane Bijoux

Proposition de résolution

Visa 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu la communication de la Commission du 30 juin 2021 intitulée «Une vision à long terme pour les zones rurales de l’UE – Vers des zones rurales plus fortes, connectées, résilientes et prospères à l’horizon 2040» (COM(2021) 345),*

Or. en

Amendement 6

Irène Tolleret, Susana Solís Pérez, Sandro Gozi, Stéphane Bijoux

Proposition de résolution

Visa 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu la décision (UE) 2023/936 du Parlement européen et du Conseil du 10 mai 2023 relative à l’Année européenne des compétences^{1 bis},*

^{1 bis} *JO L 125 du 11.05.2023, p. 1.*

Or. en

Amendement 7

Stéphane Bijoux, Irène Tolleret

Proposition de résolution

Citation 15 a (new)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu la résolution du Parlement européen du 14 septembre 2021 intitulée «Vers un renforcement du partenariat avec les régions ultrapériphériques de l’Union»,*

Amendement 8
Stéphane Bijoux, Irène Tolleret

Proposition de résolution
Visa 15 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu la résolution du Parlement européen du 13 juin 2023 sur l'évaluation de la nouvelle communication de la Commission relative aux régions ultrapériphériques,*

Or. fr

Amendement 9
Rosa D'Amato
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu sa résolution du 14 juin 2023 contenant des recommandations à la Commission sur des stages de qualité dans l'Union,*

Or. en

Amendement 10
Rosa D'Amato
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– *vu la recommandation du Conseil du 16 juin 2022 sur une approche européenne des microcertifications pour l'apprentissage tout au long de la vie et l'employabilité (2022/C 243/02), ainsi que la recommandation du Conseil du 16 juin 2022 relative aux comptes de formation individuels (2022/C 243/03),*

Or. en

Amendement 11

Rosa D'Amato

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Visa 18 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– *vu le document d'information du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle et de la Lifelong Learning Platform intitulé «Implementing a holistic approach to lifelong learning: Community Lifelong Learning Centres as a gateway to multidisciplinary support teams» (Mise en œuvre d'une approche globale de l'apprentissage tout au long de la vie: des centres communautaires d'apprentissage tout au long de la vie en tant que passerelle vers des équipes de soutien multidisciplinaires), publié en 2019,*

Or. en

Amendement 12

Irène Tolleret, Susana Solís Pérez, Sandro Gozi, Stéphane Bijoux

Proposition de résolution

Visa 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– *vu le document de travail élaboré par la direction générale de la politique régionale et urbaine de la Commission européenne intitulé «The geography of EU discontent and the regional development trap» (La géographie du mécontentement de l'Union et le piège de développement régional), publié en mars 2023,*

Or. en

Amendement 13

Irène Tolleret, Susana Solís Pérez, Sandro Gozi, Stéphane Bijoux

Proposition de résolution

Visa 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– *vu le rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) intitulé «Rethinking Regional Attractiveness in the New Global Environment» (Réexamen de l'attractivité régionale dans le nouvel environnement global), publié le 5 juillet 2023,*

Or. en

Amendement 14

Cristina Maestre Martín De Almagro

Proposition de résolution

Considérant A

Proposition de résolution

Amendement

A. considérant que la population de l'Union n'a cessé d'augmenter au cours des cinquante dernières années; que la

A. considérant que la population de l'Union n'a cessé d'augmenter au cours des cinquante dernières années, *passant de*

croissance démographique s'est ralentie ces dernières décennies; que les prévisions actuelles font état d'une croissance démographique limitée jusqu'en 2029, date à partir de laquelle elle commencera à ralentir¹³;

354,5 millions de personnes en 1960 à 446,8 millions en 2022, ce qui représente une augmentation de 92,3 millions de personnes; que la croissance démographique s'est ralentie ces dernières décennies, **avec une variation pendant la pandémie de COVID-19**; que les prévisions actuelles font état d'une croissance démographique limitée jusqu'en 2029, date à partir de laquelle elle commencera à ralentir¹³;

¹³ Voir le document de travail des services de la Commission intitulé «L'impact de l'évolution démographique dans un environnement en mutation» du 17 janvier 2023 (SWD(2023)0021).

¹³ Voir le document de travail des services de la Commission intitulé «L'impact de l'évolution démographique dans un environnement en mutation» du 17 janvier 2023 (SWD(2023)0021).

Or. en

Amendement 15

Irène Tolleret, Susana Solís Pérez, Sandro Gozi, Stéphane Bijoux

Proposition de résolution

Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant que la population de l'Union n'a cessé d'augmenter au cours des cinquante dernières années; que la croissance démographique s'est ralentie ces dernières décennies; que les prévisions actuelles font état d'une croissance démographique limitée jusqu'en 2029, date à partir de laquelle elle commencera à ralentir¹³;

¹³ Voir le document de travail des services de la Commission intitulé «L'impact de l'évolution démographique dans un environnement en mutation» du 17 janvier 2023 (SWD(2023)0021).

Amendement

A. considérant que la population de l'Union n'a cessé d'augmenter au cours des cinquante dernières années; que la croissance démographique s'est ralentie ces dernières décennies; que les prévisions actuelles font état d'une croissance démographique limitée jusqu'en 2029, date à partir de laquelle elle commencera à ralentir¹³; **que, depuis les années 1960, la population de l'Union est vieillissante et les taux de natalité sont en diminution**;

¹³ Voir le document de travail des services de la Commission intitulé «L'impact de l'évolution démographique dans un environnement en mutation» du 17 janvier 2023 (SWD(2023)0021).

Amendement 16
Krzysztof Hetman

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A bis. considérant que, selon les données d'Eurostat, 46 régions de l'Union se trouvent actuellement dans un piège de développement des talents, ce qui représente 16 % de la population de l'Union; que 36 autres régions de l'Union sont exposées à un risque de tomber dans un piège de développement des talents; que les régions qui se trouvent dans un piège de développement des talents connaissent un recul accéléré de leur population en âge de travailler et présentent un nombre faible et stagnant de personnes diplômées de l'enseignement supérieur; que la plupart de ces régions sont moins développées;

Amendement 17
Cristina Maestre Martín De Almagro

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A bis. considérant que les mouvements démographiques varient grandement entre les régions, un déclin de la population de certains États membres étant attendu au cours des sept prochaines années, tandis qu'une croissance de la population est attendue dans d'autres au cours de la même

période; que ces mouvements démographiques ont également lieu entre régions et se traduisent généralement par des exodes entre les zones rurales et urbaines au sein des États membres;

Or. en

Amendement 18

Daniel Buda

Proposition de résolution

Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A bis. considérant que les dernières statistiques indiquent que la population de l'Union passera de 446,7 millions d'habitants en 2022 à 419,5 millions en 2100; que, selon les estimations, l'âge moyen de la population de l'Union augmentera de 5,8 ans entre 2022 et 2100, ce qui entraînera une réduction considérable du nombre et de la proportion de personnes actives sur le marché du travail^{1 bis};

^{1 bis} https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Population_projections_in_the_EU

Or. xm

Amendement 19

Irène Tolleret, Susana Solís Pérez, Sandro Gozi, Stéphane Bijoux

Proposition de résolution

Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A bis. considérant que les tendances démographiques ont donné lieu à une

diminution de la population en âge de travailler au sein de l'Union; que la population en âge de travailler au sein de l'Union devrait diminuer au cours des prochaines décennies, avec une perte de 35 millions de personnes supplémentaires d'ici à 2050; que cette diminution sera à l'origine de nouvelles disparités territoriales grandissantes;

Or. en

Amendement 20
Daniel Buda

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que le déclin démographique est une tendance durable, qui affecte particulièrement les zones rurales, dont la population est en moyenne plus âgée que celle des villes et des banlieues¹⁴; que les jeunes sont en moyenne plus susceptibles de quitter les zones rurales; que la perte de population dans les zones rurales est étroitement liée au manque de connectivité, de services publics et d'emplois; que le détachement de jeunes travailleurs constitue un problème important en termes de structures démographiques; que les régions montagneuses, isolées et ultrapériphériques sont particulièrement touchées par ces phénomènes;

Amendement

B. considérant que le déclin démographique est une tendance durable, qui affecte particulièrement les zones rurales, dont la population est en moyenne plus âgée que celle des villes et des banlieues¹⁴; que les jeunes sont en moyenne plus susceptibles de quitter les zones rurales; ***que les statistiques montrent que les personnes âgées de l'EU-27 sont généralement plus enclines que les jeunes à vivre dans des régions à prédominance rurale et intermédiaire; que, selon les estimations, une personne sur trois vivant dans les zones rurales sera probablement âgée de 65 ans et plus d'ici 2050^{14 bis}***; que la perte de population dans les zones rurales est étroitement liée au manque de connectivité, de services publics et d'emplois; ***qu'il importe d'adapter les infrastructures rurales, d'investir dans les transports publics, les services médicaux et éducatifs, et qu'il est nécessaire de développer les infrastructures numériques dans les zones rurales, de sorte à rendre ces régions plus attrayantes pour les jeunes générations et les entrepreneurs***; que le détachement de

jeunes travailleurs constitue un problème important en termes de structures démographiques; que les régions montagneuses, isolées et ultrapériphériques sont particulièrement touchées par ces phénomènes;

¹⁴ Voir le document de travail des services de la Commission intitulé «L’impact de l’évolution démographique dans un environnement en mutation» du 17 janvier 2023 (SWD(2023)0021).

¹⁴ Voir le document de travail des services de la Commission intitulé «L’impact de l’évolution démographique dans un environnement en mutation» du 17 janvier 2023 (SWD(2023)0021).

^{14 bis} *Eurostat, Ageing Europe - statistics on population developments (Vieillesse de l’Europe – statistiques sur l’évolution de la population), https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Ageing_Europe_statistics_on_population_developments*

Or. xm

Amendement 21

Rosa D’Amato

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que le déclin démographique est une tendance durable, qui affecte particulièrement les zones rurales, dont la population est en moyenne plus âgée que celle des villes et des banlieues¹⁴; que les jeunes sont en moyenne plus susceptibles de quitter les zones rurales; que la perte de population dans les zones rurales est étroitement liée au manque *de connectivité*, de services publics *et d’emplois*; que *le détachement de jeunes travailleurs* constitue un problème important en termes de structures

Amendement

B. considérant que le déclin démographique est une tendance durable, qui affecte particulièrement les zones rurales, dont la population est en moyenne plus âgée que celle des villes et des banlieues¹⁴; que les jeunes sont en moyenne plus susceptibles de quitter les zones rurales *et les régions moins développées en raison du manque de stages rémunérés, de perspectives de carrière et d’emplois de qualité*; que la perte de population dans les zones rurales *et les autres territoires énumérés à*

démographiques; que les régions montagneuses, isolées et ultrapériphériques sont particulièrement touchées par ces phénomènes;

l'article 174 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE) est étroitement liée au manque de services publics essentiels qui soient proches et accessibles, d'infrastructures éducatives, sociales et culturelles, de perspectives d'emploi intéressantes et de connectivité; que l'incidence combinée des taux de chômage des jeunes et du manque d'investissement des services publics constitue un problème important en termes de structures démographiques de la société et pour la qualité de vie générale des citoyens de l'Union; que les régions montagneuses, isolées et ultrapériphériques sont particulièrement touchées par ces phénomènes;

¹⁴ Voir le document de travail des services de la Commission intitulé «L'impact de l'évolution démographique dans un environnement en mutation» du 17 janvier 2023 (SWD(2023)0021).

¹⁴ Voir le document de travail des services de la Commission intitulé «L'impact de l'évolution démographique dans un environnement en mutation» du 17 janvier 2023 (SWD(2023)0021).

Or. en

Amendement 22

Irène Tolleret, Susana Solís Pérez, Sandro Gozi, Stéphane Bijoux

Proposition de résolution

Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que le déclin démographique est une tendance durable, qui affecte particulièrement les zones rurales, dont la population est en moyenne plus âgée que celle des villes et des banlieues¹⁴; que les jeunes sont en moyenne plus susceptibles de quitter les zones rurales; que la perte de population dans les zones rurales est étroitement liée au manque de connectivité, de services publics et d'emplois; que le *détachement*

Amendement

B. considérant que le déclin démographique est une tendance durable, qui affecte particulièrement les zones rurales, dont la population est en moyenne plus âgée que celle des villes et des banlieues¹⁴; que les jeunes sont en moyenne plus susceptibles de quitter les zones rurales; que la perte de population dans les zones rurales est étroitement liée au manque de connectivité, de services publics, *de possibilités d'éducation et de*

de jeunes travailleurs constitue un problème important en termes de structures démographiques; que les régions montagneuses, isolées et ultrapériphériques sont particulièrement touchées par ces phénomènes;

formation et d'emplois *de qualité*; que le *départ* de jeunes travailleurs constitue un problème important en termes de structures démographiques, *avec notamment pour conséquence un faible renouvellement des générations, un vieillissement démographique et un déclin général de la population*; que les régions montagneuses, isolées et ultrapériphériques sont particulièrement touchées par ces phénomènes;

¹⁴ Voir le document de travail des services de la Commission intitulé «L'impact de l'évolution démographique dans un environnement en mutation» du 17 janvier 2023 (SWD(2023)0021).

¹⁴ Voir le document de travail des services de la Commission intitulé «L'impact de l'évolution démographique dans un environnement en mutation» du 17 janvier 2023 (SWD(2023)0021).

Or. en

Amendement 23 **Peter Pollák**

Proposition de résolution **Considérant B**

Proposition de résolution

B. considérant que le déclin démographique est une tendance durable, qui affecte particulièrement les zones rurales, dont la population est en moyenne plus âgée que celle des villes et des banlieues¹⁴; que les jeunes sont en moyenne plus susceptibles de quitter les zones rurales; que la perte de population dans les zones rurales est étroitement liée au manque de connectivité, de services publics et d'emplois; que le détachement de jeunes travailleurs constitue un problème important en termes de structures démographiques; que les régions montagneuses, isolées et ultrapériphériques sont particulièrement touchées par ces phénomènes;

Amendement

B. considérant que le déclin démographique est une tendance durable, qui affecte particulièrement *mais pas uniquement* les zones rurales, dont la population est en moyenne plus âgée que celle des villes et des banlieues¹⁴; que les jeunes sont en moyenne plus susceptibles de quitter les zones rurales; que la perte de population dans les zones rurales est étroitement liée au manque *d'investissements, d'infrastructures*, de connectivité, de services publics et d'emplois, *qui plonge la population de ces zones dans la pauvreté et ne lui offre aucune perspective d'avenir*; que le détachement de jeunes travailleurs constitue un problème important en termes de structures démographiques; que les

régions montagneuses, isolées et ultrapériphériques sont particulièrement touchées par ces phénomènes;

¹⁴ Voir le document de travail des services de la Commission intitulé «L’impact de l’évolution démographique dans un environnement en mutation» du 17 janvier 2023 (SWD(2023)0021).

¹⁴ Voir le document de travail des services de la Commission intitulé «L’impact de l’évolution démographique dans un environnement en mutation» du 17 janvier 2023 (SWD(2023)0021).

Or. en

Amendement 24 **Cristina Maestre Martín De Almagro**

Proposition de résolution **Considérant B**

Proposition de résolution

B. considérant que le déclin démographique est une tendance durable, qui affecte particulièrement les zones rurales, dont la population est en moyenne plus âgée que celle des villes et des banlieues¹⁴; que les jeunes sont en moyenne plus susceptibles de quitter les zones rurales; que la perte de population dans les zones rurales est étroitement liée au manque de connectivité, de services publics et d’emplois; que le détachement de jeunes travailleurs constitue un problème important en termes de structures démographiques; que les régions montagneuses, isolées et ultrapériphériques sont particulièrement touchées par ces phénomènes;

¹⁴ Voir le document de travail des services de la Commission intitulé «L’impact de l’évolution démographique dans un environnement en mutation» du 17 janvier 2023 (SWD(2023)0021).

Amendement

B. considérant que le déclin démographique est une tendance durable, qui affecte particulièrement les zones rurales, dont la population est en moyenne plus âgée que celle des villes et des banlieues¹⁴; que les jeunes sont en moyenne plus susceptibles de quitter les zones rurales, ***contribuant ainsi activement au phénomène d’exode rural***; que la perte de population dans les zones rurales est étroitement liée au manque de connectivité, de services publics et d’emplois; que le détachement de jeunes travailleurs constitue un problème important en termes de structures démographiques; que les régions montagneuses, isolées et ultrapériphériques sont particulièrement touchées par ces phénomènes;

¹⁴ Voir le document de travail des services de la Commission intitulé «L’impact de l’évolution démographique dans un environnement en mutation» du 17 janvier 2023 (SWD(2023)0021).

Amendement 25
Cristina Maestre Martín De Almagro

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que le déclin démographique est une tendance durable, qui affecte particulièrement les zones rurales, dont la population est en moyenne plus âgée que celle des villes et des banlieues¹⁴; que les jeunes sont en moyenne plus susceptibles de quitter les zones rurales; que la perte de population dans les zones rurales est étroitement liée au manque de connectivité, de services publics et d'emplois; que le détachement de jeunes travailleurs constitue un problème important en termes de structures démographiques; que les régions montagneuses, isolées et ultrapériphériques sont particulièrement touchées par ces phénomènes;

¹⁴ Voir le document de travail des services de la Commission intitulé «L'impact de l'évolution démographique dans un environnement en mutation» du 17 janvier 2023 (SWD(2023)0021).

Amendement

B. considérant que le déclin démographique est une tendance durable, qui affecte particulièrement les zones rurales, dont la population est en moyenne plus âgée que celle des villes et des banlieues¹⁴; que les jeunes sont en moyenne plus susceptibles de quitter les zones rurales; que la perte de population dans les zones rurales est étroitement liée au manque de connectivité, de services publics et d'emplois *de qualité*; que le détachement de jeunes travailleurs constitue un problème important en termes de structures démographiques; que les régions montagneuses, isolées et ultrapériphériques sont particulièrement touchées par ces phénomènes;

¹⁴ Voir le document de travail des services de la Commission intitulé «L'impact de l'évolution démographique dans un environnement en mutation» du 17 janvier 2023 (SWD(2023)0021).

Amendement 26
Rosa D'Amato
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant qu'en dépit de son impact temporaire sur le marché du travail, la pandémie de COVID-19 a **favorisé un essor du télétravail**, lequel offre un grand potentiel pour relier les emplois des centres urbains aux villes plus petites, aux banlieues et aux villages¹⁵;

¹⁵ Voir le projet de conclusions du Conseil sur le télétravail dans le contexte du travail à distance, paragraphe 17.

Amendement

C. considérant qu'en dépit de son impact temporaire sur le marché du travail, la pandémie de COVID-19 a **donné lieu à un régime fragmenté de possibilités de télétravailler**, lequel offre un grand potentiel pour relier les emplois **de bureau** des centres urbains aux villes plus petites, aux banlieues et aux villages¹⁵ **mais laisse moins de latitude aux emplois manuels; que, selon l'enquête européenne sur les conditions de travail, les personnes qui font régulièrement du télétravail sont deux fois plus susceptibles de travailler 48 heures ou plus par semaine que les personnes qui se rendent dans les locaux de leur employeur, et six fois plus susceptibles de travailler pendant leur temps libre; que ces incidences négatives résultent d'une surveillance à distance de la direction et d'une demande de disponibilité constante, et qu'elles viennent aggraver les problèmes psychosociaux provoqués par l'isolation; que les conséquences de la pandémie de COVID-19 n'ont pas été vécues de la même manière par l'ensemble de la population, les personnes âgées, les personnes issues de milieux défavorisés ou les personnes vivant dans des régions manquant de connectivité ayant été davantage laissées de côté;**

¹⁵ Voir le projet de conclusions du Conseil sur le télétravail dans le contexte du travail à distance, paragraphe 17.

Or. en

Amendement 27
Krzysztof Hetman

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant qu'en dépit de son impact temporaire sur le marché du travail, la pandémie de COVID-19 a favorisé un essor du télétravail, lequel offre un grand potentiel pour relier les emplois des centres urbains aux villes plus petites, aux banlieues et aux villages¹⁵;

¹⁵ Voir le projet de conclusions du Conseil sur le télétravail dans le contexte du travail à distance, paragraphe 17.

Amendement

C. considérant qu'en dépit de son impact temporaire sur le marché du travail, la pandémie de COVID-19 a favorisé un essor du télétravail, lequel offre un grand potentiel pour relier les emplois des centres urbains aux villes plus petites, aux banlieues et aux villages¹⁵; ***que, pour renforcer cette tendance, il est nécessaire d'améliorer la connectivité dans les zones où la couverture est plus faible, y compris les zones rurales, ainsi que de fournir les infrastructures nécessaires à un accès à l'internet dans les «zones non affectées»;***

¹⁵ Voir le projet de conclusions du Conseil sur le télétravail dans le contexte du travail à distance, paragraphe 17.

Or. en

Amendement 28

Irène Tolleret, Sandro Gozi, Stéphane Bijoux

Proposition de résolution

Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant qu'en dépit de son impact temporaire sur le marché du travail, la pandémie de COVID-19 a favorisé un essor du télétravail, lequel offre un grand potentiel pour relier les emplois des centres urbains aux villes plus petites, aux banlieues et aux villages¹⁵;

¹⁵ Voir le projet de conclusions du Conseil

Amendement

C. considérant qu'en dépit de son impact temporaire sur le marché du travail, la pandémie de COVID-19 a favorisé un essor du télétravail, lequel offre un grand potentiel pour relier les emplois des centres urbains aux villes plus petites, aux banlieues et aux villages¹⁵; ***que les possibilités émergentes offertes par la transition verte et numérique ont ravivé l'attention accordée aux zones non urbaines et ont créé de nouvelles perspectives d'emploi;***

¹⁵ Voir le projet de conclusions du Conseil

sur le télétravail dans le contexte du travail à distance, paragraphe 17.

sur le télétravail dans le contexte du travail à distance, paragraphe 17.

Or. en

Amendement 29

Rosa D'Amato

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant que la migration **positive** des travailleurs avec ou sans éducation supérieure est l'une des solutions possibles pour faire face aux difficultés rencontrées par les États membres et leurs régions qui enregistrent le pourcentage de perte de population le plus élevé;

Amendement

D. considérant que **la mobilité et** la migration des travailleurs avec ou sans éducation supérieure est l'une des solutions possibles pour faire face aux difficultés rencontrées par les États membres et leurs régions qui enregistrent le pourcentage de perte de population le plus élevé; **que de nouveaux progrès sont nécessaires à travers l'Union en ce qui concerne la reconnaissance des qualifications et des acquis, résultant en particulier de contextes d'apprentissage informels et non formels;**

Or. en

Amendement 30

Irène Tolleret, Sandro Gozi, Stéphane Bijoux

Proposition de résolution

Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant que la migration **positive** des travailleurs avec ou sans éducation supérieure est l'une des solutions possibles pour faire face aux difficultés rencontrées par les États membres et leurs régions qui enregistrent le pourcentage de

Amendement

D. considérant que la migration **et l'intégration positives** des travailleurs avec ou sans éducation supérieure est l'une des solutions possibles pour faire face aux difficultés rencontrées par les États membres et leurs régions qui enregistrent le pourcentage de perte de population le

perte de population le plus élevé;

plus élevé; *que le succès des plans d'action en matière d'intégration et d'inclusion des migrants dépend de la mobilisation des organisations de la société civile et des autorités locales et régionales;*

Or. en

Amendement 31

Cristina Maestre Martín De Almagro

Proposition de résolution

Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant que la migration positive des travailleurs avec ou sans éducation supérieure est l'une des solutions possibles pour faire face aux difficultés rencontrées par les États membres et leurs régions qui enregistrent le pourcentage de perte de population le plus élevé;

Amendement

D. considérant *que le marché du travail de l'Union fait face à une pénurie de travailleurs possédant des compétences adaptées aux nouvelles réalités socio-économiques, ainsi qu'aux transitions verte et numérique;* que la migration positive des travailleurs avec ou sans éducation supérieure est l'une des solutions possibles pour faire face aux difficultés rencontrées par les États membres et leurs régions qui enregistrent le pourcentage de perte de population le plus élevé;

Or. en

Amendement 32

Irène Tolleret, Susana Solís Pérez, Sandro Gozi, Stéphane Bijoux

Proposition de résolution

Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution

D bis. considérant que les régions qui sont ou risquent d'être confrontées à un piège de développement des talents sont caractérisées par un déclin marqué de la population en âge de travailler, une

Amendement

proportion faible et stagnante de personnes diplômées de l'enseignement supérieur, le départ d'un nombre important de jeunes, un manque de dynamisme et de diversification économiques, et une faible capacité à innover; que les taux de chômage des jeunes et de jeunes ne travaillant pas, ne suivant pas d'études ou de formation (NEET) sont bien plus élevés dans ces régions, par rapport à la moyenne de l'Union; que, dans ces régions, les salaires, les revenus et le développement économique sont bien plus faibles que dans le reste de l'Union;

Or. en

Amendement 33

Rosa D'Amato

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

D bis. considérant que les pénuries de travailleurs sont la conséquence directe d'une vision à court terme des acteurs publics et privés et de leur absence de stratégie claire en faveur d'une formation continue des travailleurs et d'un développement constant de leurs compétences pendant les heures de travail, mais aussi de salaires peu attrayants et de mauvaises conditions de travail dans certains secteurs;

Or. en

Amendement 34

Krzysztof Hetman

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant que la fuite des talents est étroitement liée à la nécessité d'améliorer les conditions de travail et de vie des personnes vivant dans les régions caractérisées par de faibles revenus, des écarts sociaux et d'autres disparités socioéconomiques; que la réduction de ces disparités est un engagement qui a été réaffirmé dans le cadre du pilier européen des droits sociaux;

Amendement

E. considérant que la fuite des talents est étroitement liée à la nécessité d'améliorer les conditions de travail et de vie des personnes vivant dans les régions caractérisées par de faibles revenus, des écarts sociaux et d'autres disparités socioéconomiques; ***qu'il est nécessaire d'améliorer l'accès aux services de base dans les régions accusant un retard, notamment les transports, la connectivité, les soins de santé, l'éducation, y compris l'éducation et l'accueil des jeunes enfants;*** que la réduction de ces disparités est un engagement qui a été réaffirmé dans le cadre du pilier européen des droits sociaux;

Or. en

Amendement 35

Rosa D'Amato

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant que ***la fuite des talents*** est étroitement liée à la nécessité d'améliorer les conditions de travail et de vie des personnes vivant dans les régions caractérisées par de faibles revenus, des écarts sociaux et d'autres disparités socioéconomiques; que la réduction de ces disparités est un engagement qui a été réaffirmé dans le cadre du pilier européen des droits sociaux;

Amendement

E. considérant que ***la garantie d'un accès à une éducation et à une formation de qualité*** est étroitement liée à la nécessité d'améliorer les conditions de travail et de vie des personnes vivant dans les régions caractérisées par de faibles revenus ***dans l'ensemble des secteurs et des fonctions,*** des écarts sociaux et d'autres disparités socioéconomiques; que la réduction de ces disparités est un engagement qui a été réaffirmé dans le cadre du pilier européen des droits sociaux ***mais qui est loin d'avoir été mis en œuvre;***

Amendement 36

Irène Tolleret, Susana Solís Pérez, Sandro Gozi, Stéphane Bijoux

Proposition de résolution

Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant que la fuite des talents est étroitement liée à la nécessité d'améliorer les conditions de travail **et de vie** des personnes vivant dans les régions caractérisées par de faibles revenus, des écarts sociaux et d'autres disparités socioéconomiques; que la réduction de ces disparités est un engagement qui a été réaffirmé dans le cadre du pilier européen des droits sociaux;

Amendement

E. considérant que la fuite des talents est étroitement liée à la nécessité d'améliorer les conditions de travail, **les perspectives d'emploi, les salaires, l'égalité des chances, l'accès à des services et la confiance dans les institutions** des personnes vivant dans les régions caractérisées par de faibles revenus, des écarts sociaux et d'autres disparités socioéconomiques; que la réduction de ces disparités est un engagement qui a été réaffirmé dans le cadre du pilier européen des droits sociaux;

Amendement 37

Cristina Maestre Martín De Almagro

Proposition de résolution

Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant que la fuite des talents est étroitement liée à la nécessité d'améliorer les conditions de travail et de vie des personnes vivant dans les régions caractérisées par de faibles revenus, des écarts sociaux et d'autres disparités socioéconomiques; que la réduction de ces disparités est un engagement qui a été réaffirmé dans le cadre du pilier européen des droits sociaux;

Amendement

E. considérant que la fuite des talents est étroitement liée à la nécessité d'améliorer les conditions de travail et de vie des personnes vivant dans les régions caractérisées par de faibles revenus **dans l'ensemble des secteurs et des fonctions**, des écarts sociaux et d'autres disparités socioéconomiques; que la réduction de ces disparités est un engagement qui a été réaffirmé dans le cadre du pilier européen des droits sociaux;

Amendement 38
Josianne Cutajar

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

E bis. considérant que la stimulation de la demande de talents, l'accroissement de l'offre de talents et l'intensification de la rétention des talents sont intrinsèquement liés et doivent être évalués du point de vue de la qualité de vie;

Amendement 39
Rosa D'Amato
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution

Amendement

F. considérant que les autorités régionales et locales sont les mieux placées pour créer les conditions socioéconomiques permettant d'attirer les talents; que ces administrations ont besoin d'un renforcement économique;

F. considérant que les autorités régionales et locales sont les mieux placées pour créer les conditions socioéconomiques permettant d'attirer les talents; que ces administrations ont besoin d'un renforcement économique ***et de leur capacité administrative; que ces administrations ont besoin d'aide pour assurer une coopération régionale transfrontière mais aussi une coopération significative avec un large éventail de parties prenantes régionales pour veiller à ce que les écarts et les disparités susmentionnés puissent être convenablement, rapidement et équitablement éliminés;***

Amendement 40

Irène Tolleret, Susana Solís Pérez, Sandro Gozi, Stéphane Bijoux

Proposition de résolution

Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant que les autorités régionales et locales sont les mieux placées pour créer les conditions socioéconomiques permettant d'attirer les talents; que ces administrations ont besoin d'un renforcement économique;

Amendement

F. considérant que les autorités régionales et locales sont les mieux placées pour créer les conditions socioéconomiques permettant d'attirer les talents; ***que la gouvernance dans l'Union s'améliore globalement, mais que des disparités subsistent entre les États membres et au sein de ceux-ci, et que le rôle et les capacités de l'échelon infranational demeurent inégaux; que la qualité des institutions des régions qui sont ou risquent d'être confrontées à un piège de développement des talents est bien inférieure à la moyenne de l'Union;*** que ces administrations ont besoin d'un renforcement économique;

Amendement 41

Krzysztof Hetman

Proposition de résolution

Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant que les autorités régionales et locales sont les mieux placées pour créer les conditions socioéconomiques permettant d'attirer les talents; que ces administrations ont besoin d'un renforcement économique;

Amendement

F. considérant ***que, les régions de l'Union et leurs secteurs respectifs faisant face à des difficultés importantes très différentes et aucune solution universelle n'étant disponible, une approche adaptée au lieu est le meilleur moyen de s'attaquer à ces obstacles;*** que les autorités régionales et locales sont les mieux placées pour créer

les conditions socioéconomiques permettant d'attirer les talents; que ces administrations ont besoin d'un renforcement économique;

Or. en

Amendement 42
Cristina Maestre Martín De Almagro

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant que les autorités régionales et locales sont les mieux placées pour créer les conditions socioéconomiques permettant d'attirer les talents; que ces administrations ont besoin d'un renforcement économique;

Amendement

F. considérant que, ***compte tenu de leur proximité avec les citoyens et de leur savoir-faire***, les autorités régionales et locales sont les mieux placées pour créer les conditions socioéconomiques permettant d'attirer les talents; que ces administrations ont besoin d'un renforcement économique;

Or. en

Amendement 43
Cristina Maestre Martín De Almagro

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution

F bis. considérant que les régions dans lesquelles l'économie de la connaissance est plus développée ont tendance à être celles qui possèdent une meilleure infrastructure technologique, des systèmes éducatifs de bonne qualité, un environnement culturel et artistique dynamique et un réseau moderne de soins de santé publique, de services sociaux et de services de conciliation;

Amendement

Or. en

Amendement 44
Cristina Maestre Martín De Almagro

Proposition de résolution
Considérant F ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

F ter. considérant qu'il est prouvé que le modèle de gouvernance participative, dans le cadre duquel la co-gouvernance est mise en valeur au moyen d'une collaboration avec des partenaires sociaux, des sociétés civiles organisées et des entités publiques, apporte de meilleures réponses adaptées à la réalité de chaque territoire, générant des synergies axées sur les besoins recensés;

Or. en

Amendement 45
Cristina Maestre Martín De Almagro

Proposition de résolution
Considérant F quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

F quater. considérant que la distance physique par rapport aux infrastructures éducatives représente un enjeu pour les jeunes et les adultes qui désirent acquérir les compétences nécessaires sur le marché du travail dans les régions confrontées à un piège du développement des talents, ce qui renforce le décalage entre les niveaux d'instruction et les postes vacants proposés;

Or. en

Amendement 46
Daniel Buda

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution

G. considérant que retenir les talents ne signifie pas uniquement freiner l'émigration des personnes hautement qualifiées d'un pays à l'autre ou d'une région à l'autre, mais aussi attirer des populations dont le parcours professionnel est lié à des emplois qui sont encore très demandés dans les zones rurales et faiblement peuplées;

Amendement

G. considérant que retenir les talents ne signifie pas uniquement freiner l'émigration des personnes hautement qualifiées d'un pays à l'autre ou d'une région à l'autre, mais aussi attirer des populations dont le parcours professionnel est lié à des emplois qui sont encore très demandés dans les zones rurales et faiblement peuplées; ***que les collectivités locales jouent un rôle important dans le lancement de stratégies et de politiques visant à établir des emplois bien rémunérés, des perspectives de carrière attrayantes et des perspectives économiques favorables afin d'atténuer la fuite des cerveaux; que tous les jeunes devraient bénéficier de l'égalité des chances, quelle que soit la région géographique;***

Or. ro

Amendement 47
Cristina Maestre Martín De Almagro

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution

G. considérant que retenir les talents ne signifie pas uniquement freiner l'émigration des personnes hautement qualifiées d'un pays à l'autre ou d'une région à l'autre, mais aussi attirer des populations dont le parcours professionnel est lié à ***des*** emplois qui sont encore très demandés dans les zones rurales et

Amendement

G. considérant que retenir les talents ne signifie pas uniquement freiner l'émigration des personnes hautement qualifiées d'un pays à l'autre ou d'une région à l'autre, mais aussi attirer des populations dont le parcours professionnel est lié ***au tourisme, à l'agriculture, à l'art, à l'artisanat, aux sports et à d'autres*** emplois qui sont encore très demandés

faiblement peuplées;

dans les zones rurales et faiblement peuplées; *que le «gaspillage des cerveaux» est défini comme le phénomène expérimenté par les migrants possédant des diplômes et des qualifications professionnelles de haut niveau qui sont au chômage ou qui occupent des postes qui ne correspondent pas à leur niveau d'instruction et à leurs qualifications professionnelles;*

Or. en

Amendement 48

Rosa D'Amato

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Considérant G

Proposition de résolution

G. considérant que retenir les talents ne signifie pas uniquement freiner l'émigration des personnes hautement qualifiées d'un pays à l'autre ou d'une région à l'autre, mais aussi attirer des **populations** dont le parcours professionnel est lié à des emplois qui sont encore très demandés dans les zones rurales et faiblement peuplées;

Amendement

G. considérant que retenir les talents ne signifie pas uniquement freiner l'émigration des personnes hautement qualifiées d'un pays à l'autre ou d'une région à l'autre, mais aussi attirer des **personnes** dont le parcours professionnel est lié à des emplois qui sont encore très demandés dans les **régions moins développées, les zones rurales et faiblement peuplées, ainsi que d'autres territoires énumérés à l'article 174 du traité FUE; qu'attirer ces talents dans des régions défavorisées peut permettre de mettre en place de nouvelles activités, de créer de nouveaux emplois durables ainsi que de diversifier l'économie locale tout en renforçant sa résilience;**

Or. en

Amendement 49

Irène Tolleret, Susana Solís Pérez, Ondřej Knotek, Sandro Gozi, Stéphane Bijoux

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution

G. considérant que retenir les talents ne signifie pas uniquement freiner l'émigration des personnes hautement qualifiées d'un pays à l'autre ou d'une région à l'autre, mais aussi attirer des populations dont le parcours professionnel est lié à des emplois qui sont encore très demandés dans les zones rurales et faiblement peuplées;

Amendement

G. considérant que retenir les talents ne signifie pas uniquement freiner l'émigration des personnes hautement qualifiées d'un pays à l'autre ou d'une région à l'autre, mais aussi attirer des populations dont le parcours professionnel est lié à des emplois ***et à des compétences*** qui sont encore très demandés dans les zones rurales et faiblement peuplées; ***que l'attractivité d'une région dépend de divers facteurs, tels que le bien-être des résidents, l'économie et le marché du travail, l'environnement naturel, la connectivité, le logement, le capital culturel et le tourisme;***

Or. en

Amendement 50
Krzysztof Hetman

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution

G. considérant que retenir les talents ne signifie pas uniquement freiner l'émigration des personnes hautement qualifiées d'un pays à l'autre ou d'une région à l'autre, mais aussi attirer des populations dont le parcours professionnel est lié à des emplois qui sont encore très demandés dans les zones rurales et faiblement peuplées;

Amendement

G. considérant que retenir les talents ne signifie pas uniquement freiner l'émigration des personnes hautement qualifiées d'un pays à l'autre ou d'une région à l'autre, mais aussi attirer des populations dont le parcours professionnel est lié à des emplois qui sont encore très demandés dans les zones rurales et faiblement peuplées; ***que la création de perspectives de perfectionnement professionnel et de reconversion professionnelle joue un rôle essentiel dans la discontinuation des flux d'émigration et la limitation de l'inadéquation des compétences sur le marché du travail;***

Amendement 51
Cristina Maestre Martín De Almagro

Proposition de résolution
Considérant G bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

G bis. considérant qu'on observe un exode significatif de jeunes hautement qualifiés, en particulier des femmes, vivant dans des zones rurales et moins développées, à la recherche d'environnements propices au développement personnel; que, selon des données récentes, les individus hautement qualifiés ont fait partie des travailleurs les plus mobiles au cours de la période 2012-2019^{1 bis}, ce qui indique qu'une économie fondée sur les connaissances est un déterminant clé de la mobilité au sein de l'Union, les régions d'origine affichant un PIB (64 %) inférieur à la moyenne de l'Union, en comparaison avec le PIB de 10 % de la moyenne de l'Union^{1 ter};

^{1 bis} <https://ec.europa.eu/growth/tools-databases/regprof/>

^{1 ter} Voir Buseti et al, 2017 apud Cavallini y otros, 2018, p. 9.

Amendement 52
Cristina Maestre Martín De Almagro

Proposition de résolution
Considérant G ter (nouveau)

G ter. considérant qu'il existe toujours une profonde fracture numérique au sein de l'Union sur les plans de la géographie, du genre, du niveau d'instruction, du statut socio-économique et des revenus, qui empêche certains particuliers et certaines entreprises de profiter des avantages de la transformation numérique; que cette fracture est susceptible d'accroître l'isolation de certaines régions;

Or. en

Amendement 53

Stéphane Bijoux, Irène Tolleret

Proposition de résolution

Considérant H

Proposition de résolution

H. considérant que les régions ultrapériphériques sont particulièrement vulnérables à la fuite des talents ***et*** présentent des taux de chômage plus élevés et des taux d'éducation plus faibles, tandis que leur proportion de jeunes ***qui sont soit au chômage soit sans éducation*** est supérieure à la moyenne de l'Union européenne¹⁶ ;

Amendement

H. considérant que les régions ultrapériphériques sont particulièrement vulnérables à la fuite des talents ***compte tenu de leurs spécificités reconnues à l'article 349 du TFUE, notamment leur situation économique et sociale structurelle, aggravée par leur éloignement, leur insularité, leur faible superficie, le relief et le climat difficiles, leur dépendance économique vis-à-vis d'un petit nombre de produits et l'étroitesse de leur marché;*** que ces ***régions*** présentent des taux de chômage plus élevés et des taux d'éducation plus faibles, tandis que leur proportion de jeunes ***ne travaillant pas, ne suivant pas d'études ou de formation (NEET)*** est supérieure à la moyenne de l'Union européenne¹⁶ ; ***que les jeunes des régions ultrapériphériques sont souvent contraints de partir s'installer dans d'autres régions pour poursuivre leurs études, pour suivre***

une formation spécifique ou pour trouver un emploi, ce qui a une forte incidence sur la démographie et le développement de ces territoires;

¹⁶ Communication de la Commission du 3 mai 2022 intitulée «Donner la priorité aux citoyens, assurer une croissance durable et inclusive, libérer le potentiel des régions ultrapériphériques de l'Union» (COM(2022)0198).

¹⁶ Communication de la Commission du 3 mai 2022 intitulée «Donner la priorité aux citoyens, assurer une croissance durable et inclusive, libérer le potentiel des régions ultrapériphériques de l'Union» (COM(2022)0198).

Or. fr

Amendement 54

Rosa D'Amato

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Considérant H

Proposition de résolution

H. considérant que les régions ultrapériphériques sont particulièrement vulnérables à la fuite des *talents* et présentent des taux de chômage plus élevés et des taux d'éducation plus faibles, tandis que leur proportion de jeunes qui sont soit au chômage soit sans éducation est supérieure à la moyenne de l'Union européenne¹⁶;

¹⁶ Communication de la Commission du 3 mai 2022 intitulée «Donner la priorité aux citoyens, assurer une croissance durable et inclusive, libérer le potentiel des régions ultrapériphériques de l'Union» (COM(2022)0198).

Amendement

H. considérant que les régions ultrapériphériques sont particulièrement vulnérables à la fuite des *cerveaux* et présentent des taux de chômage plus élevés et des taux d'éducation plus faibles, tandis que leur proportion de jeunes qui sont soit au chômage soit sans éducation est supérieure à la moyenne de l'Union européenne¹⁶;

¹⁶ Communication de la Commission du 3 mai 2022 intitulée «Donner la priorité aux citoyens, assurer une croissance durable et inclusive, libérer le potentiel des régions ultrapériphériques de l'Union» (COM(2022)0198).

Or. en

Amendement 55

Rosa D'Amato

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

H bis. considérant que les stratégies de rétention devraient concerner non seulement les professions nécessitant des travailleurs très instruits, mais aussi toutes les autres activités professionnelles, car il est essentiel de garantir le bien-être de tous les travailleurs ainsi que de renforcer le tissu social et industriel des régions de l'Union;

Or. en

Amendement 56

Cristina Maestre Martín De Almagro

Proposition de résolution

Considérant I

Proposition de résolution

Amendement

I. considérant que les politiques de l'Union visant à lutter contre la fuite des cerveaux et les effets négatifs des tendances démographiques doivent respecter les quatre libertés, en particulier la libre circulation des personnes;

I. considérant que les politiques de l'Union visant à lutter contre la fuite des cerveaux et les effets négatifs des tendances démographiques doivent respecter les quatre libertés, en particulier la libre circulation des personnes, ***et ne devraient en aucun cas interdire la migration des citoyens des États membres d'un pays de l'Union à un autre, ou vers un pays tiers;***

Or. en

Amendement 57

Cristina Maestre Martín De Almagro

Proposition de résolution
Considérant I bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

I bis. considérant que le concept de «test rural» est devenu plus courant après la publication de la «vision à long terme pour les zones rurales» et ne devrait pas consister uniquement en une révision générale de toutes les politiques publiques de l'Union à travers un «objectif rural» en vue de les adapter à de tels environnements, mais doit également intégrer des aspects démographiques, l'impact selon le sexe, les conséquences sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et la création d'emploi, ainsi que la possibilité d'attirer des talents dans les zones peu peuplées, en veillant à ce que la législation de l'Union intègre ces aspects lors de la réalisation des analyses d'impact préalables à la rédaction des politiques publiques pour les zones rurales et peu peuplées;

Or. en

Amendement 58
Cristina Maestre Martín De Almagro

Proposition de résolution
Considérant I ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

I ter. considérant que l'actuel FEDER-FC accorde une attention particulière aux difficultés de développement aux niveaux NUTS 3 (troisième niveau de la nomenclature des unités territoriales statistiques) et des unités administratives locales qui sont peu peuplées, et en particulier celles dont la densité de population est inférieure à 12,5 habitants par kilomètre carré, ou des zones qui ont été victimes d'un déclin de la population

annuel moyen d'au moins 1 % au cours de la période 2007-2017; que, selon le FEDER-FC, en vertu de la politique de cohésion, les États membres peuvent élaborer des plans d'action volontaire spécifiques au niveau local pour ces zones en vue de lutter contre ces difficultés liées à la population; que ces zones tendent à appartenir à la catégorie des régions «moins développées»;

Or. en

Amendement 59
Cristina Maestre Martín De Almagro

Proposition de résolution
Considérant J

Proposition de résolution

J. considérant que l'annexe XXVI du règlement portant dispositions communes fixant la méthodologie de l'allocation des ressources globales par État membre au titre de l'objectif politique du Fonds européen de développement régional et du Fonds de cohésion (FEDER-FC)¹⁷ en matière d'investissement dans l'emploi et la croissance, et en particulier pour les régions classées comme «moins développées», va au-delà du PIB et du pourcentage de chômeurs;

¹⁷ Règlement (UE) 2021/1058 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 relatif au Fonds européen de développement régional et au Fonds de cohésion (JO L 231 du 30.6.2021, p. 60).

Amendement

J. considérant que l'annexe XXVI du règlement portant dispositions communes fixant la méthodologie de l'allocation des ressources globales par État membre au titre de l'objectif politique du Fonds européen de développement régional et du Fonds de cohésion (FEDER-FC)¹⁷ en matière d'investissement dans l'emploi et la croissance, et en particulier pour les régions classées comme «moins développées», va au-delà du PIB et du pourcentage de chômeurs, ***et inclut maintenant des éléments tels que le taux d'éducation et le solde migratoire, reflétant ainsi une réalité plus pluraliste que celle liée exclusivement au revenu par pays;***

¹⁷ Règlement (UE) 2021/1058 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 relatif au Fonds européen de développement régional et au Fonds de cohésion (JO L 231 du 30.6.2021, p. 60).

Or. en

Amendement 60

Rosa D'Amato

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Considérant J

Proposition de résolution

J. considérant que l'annexe XXVI du règlement portant dispositions communes fixant la méthodologie de l'allocation des ressources globales par État membre au titre de l'objectif politique du Fonds européen de développement régional et du Fonds de cohésion (FEDER-FC)¹⁷ en matière d'investissement dans l'emploi et la croissance, et en particulier pour les régions classées comme «moins développées», va au-delà du PIB et du pourcentage de chômeurs;

¹⁷ Règlement (UE) 2021/1058 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 relatif au Fonds européen de développement régional et au Fonds de cohésion (JO L 231 du 30.6.2021, p. 60).

Amendement

J. considérant que l'annexe XXVI du règlement portant dispositions communes fixant la méthodologie de l'allocation des ressources globales par État membre au titre de l'objectif politique du Fonds européen de développement régional et du Fonds de cohésion (FEDER-FC)¹⁷ en matière d'investissement dans l'emploi et la croissance, et en particulier pour les régions classées comme «moins développées», va au-delà du PIB et du pourcentage de chômeurs; ***que la méthode d'allocation pourrait être revue et améliorée compte tenu des difficultés spécifiques rencontrées par les régions confrontées à un piège de développement;***

¹⁷ Règlement (UE) 2021/1058 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 relatif au Fonds européen de développement régional et au Fonds de cohésion (JO L 231 du 30.6.2021, p. 60).

Or. en

Amendement 61

Cristina Maestre Martín De Almagro

Proposition de résolution

Considérant J bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

J bis. considérant que, parmi les leçons tirées de l'utilisation de l'ancien FEDER

en temps de crise, la plus grande flexibilité dans l'utilisation de la part restante de la période de programmation précédente a été saluée par les parties prenantes et les autorités régionales et locales, en veillant à ce que les régions touchées reçoivent l'aide et les ressources nécessaires à l'atténuation des effets négatifs de ces crises, en favorisant une prise de décision plus rapide, ainsi qu'en ouvrant la voie à l'inclusion de nouveaux éléments de flexibilité dans la conception de la future politique de cohésion;

Or. en

Amendement 62

Cristina Maestre Martín De Almagro

Proposition de résolution

Considérant K

Proposition de résolution

K. considérant que la communication de la Commission intitulée «Mettre à profit les talents dans les régions européennes» prévoit la mise en place d'un mécanisme de valorisation des talents dans le but de stimuler l'offre et la demande de compétences; que ce mécanisme comprend une nouvelle stratégie sur l'adaptation intelligente des régions à la transition démographique, ainsi qu'un soutien financier direct au titre des instruments existants;

Amendement

K. considérant que la communication de la Commission intitulée «Mettre à profit les talents dans les régions européennes» prévoit la mise en place d'un mécanisme de valorisation des talents dans le but de stimuler l'offre et la demande de compétences, ***en tenant compte des contextes économiques distincts de chaque région***; que ce mécanisme comprend une nouvelle stratégie sur l'adaptation intelligente des régions à la transition démographique, ainsi qu'un soutien financier direct au titre des instruments existants, ***ouvrant ainsi la porte à des solutions innovantes pour les différentes réalités démographiques qui n'avaient pas été explorées jusqu'ici***;

Or. en

Amendement 63
Daniel Buda

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. salue la communication de la Commission intitulée «Mettre à profit les talents dans les régions européennes», se félicite des stratégies présentées comme un mécanisme permettant de prévenir les disparités économiques, sociales et de genre entre les citoyens touchés par les transitions verte et numérique; estime qu'il est fondamental que le concept de «test rural» comprenne l'évaluation de l'impact démographique, de la question de la création d'emplois, de l'impact sur le cadre éducatif et de l'impact selon le genre;

Amendement

1. salue la communication de la Commission intitulée «Mettre à profit les talents dans les régions européennes», se félicite des stratégies présentées comme un mécanisme permettant de prévenir les disparités économiques, sociales et de genre entre les citoyens touchés par les transitions verte et numérique; estime qu'il est fondamental que le concept de «test rural» comprenne l'évaluation de l'impact démographique, de la question de la création d'emplois, de l'impact sur le cadre éducatif et de l'impact selon le genre;
insiste sur la promotion de l'éducation et de la formation numériques conformément aux objectifs numériques de l'Union pour 2030, afin d'améliorer le niveau global des aptitudes et des compétences numériques de sorte à multiplier les perspectives d'emploi des jeunes et à revitaliser les zones rurales;

Or. ro

Amendement 64
Irène Tolleret, Susana Solís Pérez, Sandro Gozi, Stéphane Bijoux

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. salue la communication de la Commission intitulée «Mettre à profit les talents dans les régions européennes», se félicite des stratégies présentées comme un mécanisme permettant de prévenir les disparités économiques, sociales et de genre entre les citoyens ***touchés par*** les

Amendement

1. salue la communication de la Commission intitulée «Mettre à profit les talents dans les régions européennes», ***qui est le premier élément livrable clé de l'Année européenne des compétences;*** se félicite des stratégies présentées comme un mécanisme permettant de prévenir les

transitions verte et numérique; estime qu'il est *fondamental que le concept* de «test rural» *comprenne l'évaluation de* l'impact démographique, *de* la question de la création d'emplois, *de* l'impact sur le cadre éducatif et *de* l'impact selon le genre;

disparités économiques, sociales et de genre entre les citoyens *et de veiller à ce que personne ne soit laissé de côté* dans les transitions verte et numérique; *rappelle que les nouveaux enjeux nécessitent un budget additionnel et sollicitent l'octroi de nouvelles ressources budgétaires à la politique de cohésion en vue de faire face aux nouveaux enjeux;* estime qu'il est *essentiel de mettre en œuvre le mécanisme* de «test rural» *dans la conception de chaque proposition législative de l'Union, en évaluant, entre autres,* l'impact démographique, la question de la création d'emplois, l'impact sur le cadre éducatif et l'impact selon le genre;

Or. en

Amendement 65 **Cristina Maestre Martín De Almagro**

Proposition de résolution **Paragraphe 1**

Proposition de résolution

1. salue la communication de la Commission intitulée «Mettre à profit les talents dans les régions européennes», se félicite des stratégies présentées comme un mécanisme permettant de prévenir les disparités économiques, sociales et de genre entre les citoyens touchés par les transitions verte et numérique; estime qu'il est fondamental que le concept de «test rural» comprenne l'évaluation de l'impact démographique, de la question de la création d'emplois, de l'impact sur le cadre éducatif et de l'impact selon le genre;

Amendement

1. salue la communication de la Commission intitulée «Mettre à profit les talents dans les régions européennes», *ainsi que son objectif général de promotion, de rétention et d'attraction des talents en vue de transformer toutes les régions en lieux dynamiques;* se félicite des stratégies présentées comme un mécanisme permettant de prévenir les disparités économiques, sociales et de genre entre les citoyens touchés par les transitions verte et numérique; estime qu'il est fondamental que le concept de «test rural» comprenne l'évaluation de l'impact démographique, de la question de la création d'emplois, de l'impact sur le cadre éducatif et de l'impact selon le genre *au sein des zones rurales lors de la conception de politiques de l'Union;*

Amendement 66

Rosa D'Amato

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. salue la communication de la Commission intitulée «Mettre à profit les talents dans les régions européennes», se félicite des stratégies présentées comme un mécanisme permettant de prévenir les disparités économiques, sociales et de genre entre les citoyens *touchés par* les transitions verte et numérique; estime qu'il est fondamental que le concept de «test *rural*» comprenne l'évaluation de l'impact démographique, de la question de la création d'emplois, de l'impact sur le cadre éducatif et de l'impact selon le genre;

Amendement

1. salue la communication de la Commission intitulée «Mettre à profit les talents dans les régions européennes», se félicite des stratégies présentées comme un mécanisme permettant de prévenir les disparités économiques, sociales et de genre entre les citoyens *tout en assurant* les transitions verte et numérique; estime qu'il est fondamental que le concept de «test *territorial*» comprenne l'évaluation de l'impact démographique, *de la proximité et de l'accessibilité des services publics*, de la question de la création d'emplois *de qualité*, de l'impact sur le cadre éducatif *et de formation* et de l'impact selon le genre;

Amendement 67

Stéphane Bijoux, Irène Tolleret

Proposition de résolution

Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. salue la communication de la Commission intitulée «Mettre à profit les talents dans les régions européennes», se félicite des stratégies présentées comme un mécanisme permettant de prévenir les disparités économiques, sociales et de genre entre les citoyens touchés par les

Amendement

1. salue la communication de la Commission intitulée «Mettre à profit les talents dans les régions européennes», se félicite des stratégies présentées comme un mécanisme permettant de prévenir les disparités économiques, sociales, *territoriales* et de genre entre les citoyens

transitions verte et numérique; estime qu'il est fondamental que le concept de «test rural» comprenne l'évaluation de l'impact démographique, de la question de la création d'emplois, de l'impact sur le cadre éducatif et de l'impact selon le genre;

touchés par les transitions verte et numérique; estime qu'il est fondamental que le concept de «test rural» comprenne l'évaluation de l'impact démographique, de la question de la création d'emplois, de l'impact sur le cadre éducatif et de l'impact selon le genre;

Or. fr

Amendement 68
Stéphane Bijoux, Irène Tolleret

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 bis. souligne que les stratégies et mécanismes présentés par la Commission dans le cadre de l'initiative intitulée «Mettre à profit les talents dans les régions européennes» doivent adopter un «réflexe RUP», tel qu'exigé par le Parlement dans sa résolution du 14 septembre 2021, c'est-à-dire une prise en compte systématique des spécificités des régions ultrapériphériques dans les initiatives et propositions législatives de l'Union et lors des négociations interinstitutionnelles, afin de garantir une adaptation aux réalités locales de ces territoires;

Or. fr

Amendement 69
Rosa D'Amato
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

1 bis. rappelle l'importance des conclusions du sommet social de Porto de l'année 2021 et demande à la Commission et aux États membres d'élaborer un train de mesures sur la résilience sociale, qui constituera autant de dispositions pour renforcer les systèmes de protection et de sécurité sociales dans l'Union; souligne l'importance du socle européen des droits sociaux en tant que boussole qui nous guide vers une Europe plus sociale et de son plan d'action en tant qu'outils concrets pour améliorer la qualité de vie des citoyens de l'Union;

Or. en

Amendement 70

Cristina Maestre Martín De Almagro

Proposition de résolution

Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. rappelle que le quatrième objectif stratégique du FEDER-CF¹⁸ prévoit déjà de parvenir à une Europe plus sociale et plus inclusive grâce à la mise en œuvre du pilier européen des droits sociaux; est convaincu que l'amélioration de l'égalité d'accès à des services inclusifs et de qualité dans le domaine de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage tout au long de la vie par le développement d'infrastructures accessibles est indispensable pour atteindre ces objectifs;

Amendement

2. rappelle que le quatrième objectif stratégique du FEDER-CF¹⁸ prévoit déjà de parvenir à une Europe plus sociale et plus inclusive grâce à la mise en œuvre du pilier européen des droits sociaux; est convaincu que l'amélioration de l'égalité d'accès à des services inclusifs et de qualité dans le domaine de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage tout au long de la vie par le développement d'infrastructures accessibles est indispensable pour atteindre ces objectifs; **estime qu'il est essentiel que le quatrième objectif stratégique aille de pair avec les principes contenus dans la vision à long terme pour les zones rurales, les défis démographiques étant un phénomène multidimensionnel qui touche les régions de manière différente à travers**

l'Union;

¹⁸ Article 3, paragraphe 1, point d)

¹⁸ Article 3, paragraphe 1, point d)

Or. en

Amendement 71

Rosa D'Amato

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. rappelle que le quatrième objectif stratégique du FEDER-CF¹⁸ prévoit déjà de parvenir à une Europe plus sociale et plus inclusive grâce à la mise en œuvre du pilier européen des droits sociaux; est convaincu que l'amélioration de l'égalité d'accès à des services inclusifs et de qualité dans le domaine de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage tout au long de la vie par le développement d'infrastructures accessibles est indispensable pour atteindre ces objectifs;

¹⁸ Article 3, paragraphe 1, point d)

Amendement

2. rappelle que le quatrième objectif stratégique du FEDER-CF¹⁸ prévoit déjà de parvenir à une Europe plus sociale et plus inclusive grâce à la mise en œuvre du pilier européen des droits sociaux; est convaincu que l'amélioration de l'égalité d'accès à des services inclusifs et de qualité dans le domaine de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage tout au long de la vie par le développement d'infrastructures accessibles est indispensable pour atteindre ces objectifs, ***ainsi que pour parvenir à une cohésion sociale et à une convergence ascendante;***

¹⁸ Article 3, paragraphe 1, point d)

Or. en

Amendement 72

Krzysztof Hetman

Proposition de résolution

Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. rappelle que le quatrième objectif

Amendement

2. rappelle que le quatrième objectif

stratégique du FEDER-CF¹⁸ prévoit déjà de parvenir à une Europe plus sociale et plus inclusive grâce à la mise en œuvre du pilier européen des droits sociaux; est convaincu que l'amélioration de l'égalité d'accès à des services inclusifs et de qualité dans le domaine de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage tout au long de la vie par le développement d'infrastructures accessibles est indispensable pour atteindre ces objectifs;

¹⁸ Article 3, paragraphe 1, point d)

stratégique du FEDER-CF¹⁸ prévoit déjà de parvenir à une Europe plus sociale et plus inclusive grâce à la mise en œuvre du pilier européen des droits sociaux; est convaincu que l'amélioration de l'égalité d'accès à des services inclusifs et de qualité dans le domaine de l'éducation, *y compris l'éducation et l'accueil des jeunes enfants*, de la formation et de l'apprentissage tout au long de la vie par le développement d'infrastructures accessibles est indispensable pour atteindre ces objectifs;

¹⁸ Article 3, paragraphe 1, point d)

Or. en

Amendement 73

Dan-Ștefan Motreanu, Daniel Buda

Proposition de résolution

Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 bis. rappelle que, selon le 8^e rapport sur la cohésion, les principaux moteurs de la migration et de la fuite des cerveaux au sein des régions de l'Union sont l'accès insuffisant à des services sociaux et publics de qualité, en particulier dans les secteurs de l'éducation et des soins de santé, un manque de perspectives d'emploi intéressantes associées à des salaires compétitifs, et les lacunes dans des infrastructures essentielles telles que les transports et les réseaux internet à grande vitesse; se dit préoccupé par le fait que ces lacunes donnent lieu à des écarts de développement grandissants entre les régions d'origine et d'accueil des talents, rendant le retour des talents dans les régions qu'ils ont quittées de plus en plus improbable;

Amendement 74

Rosa D'Amato

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 bis. *se félicite de l'introduction dans le 8^e rapport sur la cohésion du principe consistant à «ne pas nuire à la cohésion», selon lequel «aucune action ne doit entraver le processus de convergence ou contribuer aux disparités régionales»; demande à la Commission de renforcer et d'approfondir ce principe dans le cadre du Semestre européen, au moyen notamment de l'annexe des rapports par pays sur la performance économique et sociale au niveau régional;*

Amendement 75

Rosa D'Amato

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 2 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 ter. *demande à la Commission d'inclure dans les recommandations spécifiques par pays un état des lieux de la cohésion au niveau NUTS 2 dans les États membres, afin de surveiller le degré de convergence des régions accusant un retard vers la moyenne de l'Union, ainsi qu'une analyse des politiques existantes pouvant expliquer la situation et les mesures envisageables pour remédier aux*

disparités régionales; estime que les recommandations spécifiques par pays devraient fixer des objectifs sociaux mesurables et contraignants au niveau territorial, afin de lutter contre les inégalités et l'exclusion socioéconomique, conformément au socle européen des droits sociaux et aux objectifs de développement durable;

Or. en

Amendement 76

Rosa D'Amato

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 2 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 quater. souligne l'importance de revoir les règles budgétaires de l'Union pour favoriser la réalisation d'investissements écologiques et sociaux dans les régions et territoires qui en ont le plus besoin; demande à la Commission de faciliter la réalisation d'investissements sociaux et territoriaux en excluant le cofinancement national des fonds de cohésion dans le calcul du déficit et de la dette pour les régions confrontées à un «piège de développement», dans le but de remédier au déficit d'investissement social et à la divergence territoriale grandissante entre les régions de l'Union;

Or. en

Amendement 77

Rosa D'Amato

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. se félicite de la création du mécanisme de valorisation des talents, qui vise à promouvoir les talents dans les régions qui sont ou risquent d'être confrontées à ce que la Commission appelle un piège de développement des talents; plaide pour l'établissement de critères clairs et objectifs pour la définition des régions qui se trouvent ou risquent de se trouver dans un piège de développement des talents; souligne le potentiel de l'instrument d'appui technique;

Amendement

3. se félicite de la création du mécanisme de valorisation des talents, qui vise à promouvoir les talents dans les régions qui sont ou risquent d'être confrontées à ce que la Commission appelle un piège de développement des talents; plaide pour l'établissement de critères clairs et objectifs pour la définition des régions qui se trouvent ou risquent de se trouver dans un piège de développement des talents; souligne le potentiel de l'instrument d'appui technique, ***qui devrait être lié à la participation de partenaires sociaux dans le cadre de l'aide aux États membres dans la mise en œuvre des politiques et des réformes qui sont pertinentes pour le développement économique et social du pays cible; sollicite l'octroi d'une assistance technique plus importante aux États membres dans le cadre du déploiement de ce mécanisme, tout en veillant à l'absence d'externalisation vers des entreprises de consultance privées; encourage la participation de parties prenantes régionales, telles que des prestataires de services éducatifs, à l'élaboration d'initiatives en vertu du mécanisme de valorisation des talents et de l'instrument d'appui technique, pour veiller à ce que les solutions soient bien adaptées aux besoins de la population;***

Or. en

Amendement 78

Irène Tolleret, Susana Solís Pérez, Sandro Gozi, Stéphane Bijoux

Proposition de résolution

Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. se félicite de la création du

Amendement

3. se félicite de la création du

mécanisme de valorisation des talents, qui vise à promouvoir les talents dans les régions qui sont ou risquent d'être confrontées à ce que la Commission appelle un piège de développement des talents; plaide pour l'établissement de critères clairs et objectifs pour la définition des régions qui se trouvent ou risquent de se trouver dans un piège de développement des talents; souligne le potentiel de l'instrument d'appui technique;

mécanisme de valorisation des talents, qui vise à promouvoir les talents dans les régions qui sont ou risquent d'être confrontées à ce que la Commission appelle un piège de développement des talents; plaide pour l'établissement de critères clairs et objectifs pour la définition des régions qui se trouvent ou risquent de se trouver dans un piège de développement des talents; ***attire l'attention sur l'aggravation inquiétante de cette tendance et invite instamment la Commission et les États membres à s'attaquer sérieusement à ce problème et à faire des régions confrontées ou risquant d'être confrontées à un piège de développement des talents une priorité essentielle de leur action et de leurs investissements dans le cadre de la politique de cohésion***; souligne le potentiel de l'instrument d'appui technique, ***qui est capable de fournir une expertise technique personnalisée aux États membres pour élaborer et mettre en œuvre des réformes intelligentes, durables et socialement responsables, sans avoir besoin d'un quelconque cofinancement***;

Or. en

Amendement 79

Dan-Ștefan Motreanu, Daniel Buda

Proposition de résolution

Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. se félicite de la création du mécanisme de valorisation des talents, qui vise à promouvoir les talents dans les régions qui sont ou risquent d'être confrontées à ce que la Commission appelle un piège de développement des talents; plaide pour l'établissement de critères clairs et objectifs pour la définition des régions qui se trouvent ou risquent de

Amendement

3. se félicite de la création du mécanisme de valorisation des talents, qui vise à promouvoir les talents dans les régions qui sont ou risquent d'être confrontées à ce que la Commission appelle un piège de développement des talents; plaide pour l'établissement de critères clairs et objectifs pour la définition des régions qui se trouvent ou risquent de

se trouver dans un piège de développement des talents; souligne le potentiel de l'instrument d'appui technique;

se trouver dans un piège de développement des talents; souligne le potentiel de l'instrument d'appui technique; ***demande à la Commission de créer un groupe de travail responsable du déploiement du mécanisme de valorisation des talents, sous la direction conjointe du commissaire à la cohésion et aux réformes, du commissaire à la démocratie et à la démographie ainsi que du commissaire à l'emploi et aux droits sociaux; insiste sur le fait que ce groupe de travail devrait rassembler des parties prenantes pertinentes, telles que des représentants des autorités locales et régionales, du secteur privé, des universités et des ONG;***

Or. en

Amendement 80
Denis Nesci

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. se félicite de la création du mécanisme de valorisation des talents, qui vise à promouvoir les talents dans les régions qui sont ou risquent d'être confrontées à ce que la Commission appelle un piège de développement des talents; plaide pour l'établissement de critères clairs et objectifs pour la définition des régions qui se trouvent ou risquent de se trouver dans un piège de développement des talents; souligne le potentiel de l'instrument d'appui technique;

Amendement

3. se félicite de la création du mécanisme de valorisation des talents, qui vise à promouvoir les talents dans les régions qui sont ou risquent d'être confrontées à ce que la Commission appelle un piège de développement des talents; plaide pour l'établissement de critères clairs et objectifs pour la définition des régions qui se trouvent ou risquent de se trouver dans un piège de développement des talents; souligne le potentiel de l'instrument d'appui technique ***en tant que support pour fournir des conseils spécialisés et des solutions ciblées aux États membres, aux régions et aux collectivités locales en vue de faire face aux nombreux défis de ces territoires, notamment le dépeuplement et la pénurie***

de compétences;

Or. it

Amendement 81

Cristina Maestre Martín De Almagro

Proposition de résolution

Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. se félicite de la création du mécanisme de valorisation des talents, qui *visent* à promouvoir les talents dans les régions qui sont ou risquent d'être confrontées à ce que la Commission appelle un piège de développement des talents; plaide pour l'établissement de critères clairs et objectifs pour la définition des régions qui se trouvent ou risquent de se trouver dans un piège de développement des talents; souligne le potentiel de l'instrument d'appui technique;

Amendement

3. se félicite de la création du mécanisme de valorisation des talents *et de ses huit piliers spécifiques*, qui *visent* à promouvoir les talents dans les régions qui sont ou risquent d'être confrontées à ce que la Commission appelle un piège de développement des talents; plaide pour l'établissement de critères clairs et objectifs pour la définition des régions qui se trouvent ou risquent de se trouver dans un piège de développement des talents; souligne le potentiel de l'instrument d'appui technique *et l'estime essentiel pour permettre à la Commission de mettre au point une aide sur mesure pour chaque région*;

Or. en

Amendement 82

Irène Tolleret, Susana Solís Pérez, Sandro Gozi, Stéphane Bijoux

Proposition de résolution

Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. souligne que les régions confrontées ou risquant d'être confrontées à un piège de développement des talents présentent des caractéristiques différentes et ont besoin de solutions sur mesure pour stimuler les investissements

dans l'éducation, le capital humain, la recherche et le développement, l'innovation, le perfectionnement professionnel de la main-d'œuvre et les réformes du secteur public; invite la Commission à accorder une certaine souplesse aux États membres au niveau des programmes afin d'adopter d'urgence des mesures, des programmes et des stratégies spécifiques et ciblés pour soutenir ces régions au moyen d'une approche différenciée et territoriale; demande l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de spécialisation intelligente ciblées pour les régions confrontées ou risquant d'être confrontées à un piège de développement des talents;

Or. en

Amendement 83

Rosa D'Amato

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. salue la mise en route d'une nouvelle initiative sur l'«adaptation intelligente des régions à la transition démographique» et d'un nouvel appel au titre de l'«initiative urbaine européenne»; invite la Commission à veiller à ce que, lors de la sélection des régions et territoires bénéficiaires, une attention particulière soit accordée à l'équilibre géographique, au niveau de développement des régions concernées ainsi qu'à l'écart entre les régions urbaines et rurales à travers l'Union; rappelle dans ce contexte que les régions européennes méridionales et orientales, les régions accusant un retard, y compris les régions confrontées à un piège de

développement et les zones rurales, sont désavantagées à l'heure de la participation aux appels ouverts de l'Union attribuant des idées novatrices et des projets disruptifs;

Or. en

Amendement 84

Dan-Ştefan Motreanu, Daniel Buda

Proposition de résolution

Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. estime que les politiques élaborées au titre du mécanisme de valorisation des talents devraient principalement porter sur la mise au point de marchés du travail et de la formation de haute qualité, la création de nouvelles perspectives d'emploi offrant des salaires attractifs, la garantie de conditions de vie décentes, l'octroi d'une aide aux régions pour attirer des fonds européens, l'optimisation des infrastructures et des services publics, la diversification économique et la création d'environnements économiques attractifs, ainsi que la cohésion sociale, dans le but d'accroître la compétitivité économique des régions touchées et de l'Union européenne dans son ensemble;

Or. en

Amendement 85

Maria Angela Danzi, Sabrina Pignedoli

Proposition de résolution

Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. rappelle que le droit au logement constitue l'un des piliers sociaux de l'Union européenne; estime qu'il convient de prévoir des mesures d'incitation afin de garantir des logements décents à des prix accessibles, tant pour éviter des exodes que pour encourager les talents qui décident de retourner dans leur région d'origine;

Or. it

Amendement 86

Dan-Ștefan Motreanu, Daniel Buda

**Proposition de résolution
Paragraphe 3 ter (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

3 ter. salue les projets pilotes au moyen desquels la Commission européenne fournit une assistance technique personnalisée aux régions sélectionnées, bénéficiant d'un financement provenant à 100 % du budget de l'Union, dans le but d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies visant à retenir et à attirer les talents; estime que, dans le cadre financier pluriannuel post 2027, l'assistance technique personnalisée offerte par la Commission européenne devrait être étendue non seulement à l'ensemble des 46 régions déjà confrontées à un «piège de développement des talents», mais aussi aux 36 régions qui risquent d'être confrontées à un tel piège à l'avenir;

Or. en

Amendement 87

Rosa D'Amato

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 3 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 ter. constate que l'absence d'un cadre juridique contraignant pour des stages de qualité a entraîné une augmentation des taux d'exclusion sociale des jeunes sur le marché du travail, en particulier les jeunes issus de milieux défavorisés et les jeunes handicapés; invite la Commission à proposer une directive garantissant des normes de qualité minimales, y compris des règles sur la durée et la rémunération juste des stages sur le marché du travail ouvert, ainsi que sur l'accès à une protection sociale lors de tels stages, afin de garantir des conditions de vie décentes;

Or. en

Amendement 88

Dan-Ştefan Motreanu, Daniel Buda

Proposition de résolution

Paragraphe 3 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 quater. demande à la Commission, au moyen du mécanisme de valorisation des talents, de proposer aux États membres une assistance technique en ce qui concerne l'élaboration de politiques visant à encourager la main-d'œuvre dispersée à retourner dans sa région d'origine;

Or. en

Amendement 89

Rosa D'Amato

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 3 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 quater. *encourage le mécanisme de valorisation des talents à inclure une aide spécifique pour faire face aux difficultés liées au genre qui empêchent actuellement la moitié de la jeune génération des régions d'exploiter son plein potentiel du monde de l'enseignement au monde du travail;*

Or. en

Amendement 90

Rosa D'Amato

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 3 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 quinquies. *souligne le rôle central des États membres et des autorités régionales dans la lutte contre les inégalités de genre du monde de l'enseignement au monde du travail, et sollicite par conséquent l'octroi d'une aide financière supplémentaire aux régions dans lesquelles le taux de participation des femmes au marché du travail est le plus faible, afin de favoriser l'égalité des chances; rappelle que les mesures visant à renforcer les politiques de sécurité sociale, telles que le congé parental et le caractère abordable de l'éducation des jeunes enfants, ont des répercussions sur la participation des femmes au marché du travail, notamment dans les régions moins développées;*

Amendement 91

Irène Tolleret, Sandro Gozi, Stéphane Bijoux

Proposition de résolution

Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. garde à l'esprit que les régions moins développées présentent les mêmes particularités que celles considérées comme étant «dans un piège de développement des talents», à savoir une faible densité de population, de faibles ressources économiques, un faible taux d'employabilité, le vieillissement de la population et la réduction de la population en âge de travailler; **souligne la nécessité d'inclure dans la catégorisation de ces régions celles qui** sont considérées comme «moins développées», **telles que définies à l'article 108, paragraphe 2, du règlement (UE) 2021/1060;**

Amendement

4. garde à l'esprit que les régions moins développées présentent les mêmes particularités que celles considérées comme étant «dans un piège de développement des talents», à savoir une faible densité de population, de faibles ressources économiques, un faible taux d'employabilité, le vieillissement de la population et la réduction de la population en âge de travailler, **tandis qu'un nombre important de régions en transition** sont considérées comme «**risquant de tomber dans un piège de développement des talents**» à l'avenir; **souligne toutefois que les difficultés démographiques concernent toutes les régions de l'Union et sont susceptibles de donner lieu à de nouvelles disparités territoriales, si elles ne sont pas solutionnées; insiste à cet effet sur la nécessité de remédier aux disparités intrarégionales, y compris dans les régions plus développées;**

Amendement 92

Peter Pollák

Proposition de résolution

Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. garde à l'esprit que les régions moins développées présentent les mêmes

Amendement

4. garde à l'esprit que les régions moins développées présentent les mêmes

particularités que celles considérées comme étant «dans un piège de développement des talents», à savoir une faible densité de population, de faibles ressources économiques, **un** faible taux d'employabilité, le vieillissement de la population et la réduction de la population en âge de travailler; souligne la nécessité d'inclure dans la catégorisation de ces régions celles qui sont considérées comme «moins développées», telles que définies à l'article 108, paragraphe 2, du règlement (UE) 2021/1060;

particularités que celles considérées comme étant «dans un piège de développement des talents», à savoir une faible densité de population, **une importante population ayant un statut économique et social faible et vivant dans la pauvreté avec** de faibles ressources économiques **en raison de perspectives d'investissement limitées et d'un** faible taux d'employabilité, **un manque d'infrastructures**, le vieillissement de la population et la réduction de la population en âge de travailler; souligne la nécessité d'inclure dans la catégorisation de ces régions celles qui sont considérées comme «moins développées», telles que définies à l'article 108, paragraphe 2, du règlement (UE) 2021/1060;

Or. en

Amendement 93

Rosa D'Amato

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. garde à l'esprit que les régions moins développées présentent les mêmes particularités que celles considérées comme étant «dans un piège de développement des talents», à savoir une faible densité de population, de faibles ressources économiques, un faible taux d'employabilité, le vieillissement de la population et la réduction de la population en âge de travailler; **souligne la nécessité d'inclure dans la catégorisation de ces régions celles qui sont considérées comme «moins développées», telles que définies à l'article 108, paragraphe 2, du règlement (UE) 2021/1060;**

Amendement

4. garde à l'esprit que les régions moins développées présentent les mêmes particularités que celles considérées comme étant «dans un piège de développement des talents», à savoir une faible densité de population, de faibles ressources économiques, un faible taux d'employabilité, le vieillissement de la population et la réduction de la population en âge de travailler;

Amendement 94
Krzysztof Hetman

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. garde à l'esprit que **les régions moins développées présentent les mêmes particularités que celles** considérées comme étant «dans un piège de développement des talents», à savoir une faible densité de population, de faibles ressources économiques, un faible taux d'employabilité, le vieillissement de la population et la réduction de la population en âge de travailler; souligne la nécessité d'inclure dans la catégorisation de ces régions celles qui sont considérées comme «moins développées», telles que définies à l'article 108, paragraphe 2, du règlement (UE) 2021/1060;

Amendement

4. garde à l'esprit que **la plupart des** régions considérées comme étant «dans un piège de développement des talents» **sont moins développées et partagent les mêmes caractéristiques**, à savoir une faible densité de population, de faibles ressources économiques, un faible taux d'employabilité, le vieillissement de la population et la réduction de la population en âge de travailler; souligne la nécessité d'inclure dans la catégorisation de ces régions celles qui sont considérées comme «moins développées», telles que définies à l'article 108, paragraphe 2, du règlement (UE) 2021/1060;

Amendement 95
Maria Angela Danzi, Sabrina Pignedoli

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

4 bis. rappelle que les salaires minimaux ne sont pas en adéquation avec les autres salaires dans de nombreux États membres, aggravant la pauvreté des travailleurs et l'inégalité salariale et réduisant la capacité des travailleurs à faibles revenus à faire face aux difficultés économiques; estime que la création d'un salaire minimal garanti à l'échelle

Amendement

européenne pourrait limiter la fuite des talents;

Or. it

Amendement 96
Josianne Cutajar

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 bis. se déclare gravement préoccupé par le fait qu'un enfant sur quatre dans l'Union européenne est menacé de pauvreté ou d'exclusion sociale, et des conséquences mentales, sociales et économiques connues de ce phénomène tout au long de la vie; souligne que de telles conséquences empêchent ces citoyens de mettre pleinement à profit leurs talents;

Or. en

Amendement 97
Josianne Cutajar

Proposition de résolution
Paragraphe 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 ter. prend note de la pandémie de sans-abrisme qui touche plus de 895 000 personnes en Europe^{1 bis} et appelle les États membres et l'Union à multiplier leurs efforts pour s'assurer que chaque citoyen a accès aux conditions matérielles de base nécessaires à une vie digne, y compris l'accès à un abri et à des installations sanitaires, qui sont également nécessaires pour prendre

efficacement part au marché du travail;

^{1 bis} FEANTSA (2023), Rapport: 8^e regard sur le mal-logement en Europe 2023, consultable à l'adresse suivante: https://www.feantsa.org/public/user/Ressources/reports/2023/OVERVIEW/Rapport_FR.pdf

Or. en

Amendement 98
Josianne Cutajar

Proposition de résolution
Paragraphe 4 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 quater. souligne le prix mental, social et économique de la discrimination et du préjudice sociétaux et – dans de nombreux États membres – institutionnalisés contre les citoyens LGBTIQ+, et rappelle que cet état de choses peut constituer un obstacle à la pleine mise à profit de leurs talents;

Or. en

Amendement 99
Irène Tolleret, Susana Solís Pérez, Sandro Gozi, Stéphane Bijoux

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

Amendement

5. encourage le financement de mesures spécifiques par le biais du cadre financier pluriannuel pour relever les défis démographiques, avec un budget spécifique pour les régions connaissant des difficultés démographiques graves et

5. insiste sur le fait que le prochain cadre financier pluriannuel devrait prévoir des mesures spécifiques pour relever les défis démographiques, en particulier dans les régions connaissant des difficultés démographiques graves et permanentes;

permanentes; estime, dans ce contexte, qu'il est nécessaire de reformuler les instruments spécifiques de la politique de cohésion en accordant davantage de poids **au critère de dépeuplement** pour l'allocation des fonds;

estime, dans ce contexte, qu'il est nécessaire de reformuler les instruments spécifiques de la politique de cohésion en accordant davantage de poids **aux indicateurs complémentaires du PIB, tels que les critères démographiques, sociaux et environnementaux**, pour l'allocation des fonds; **souligne qu'il importe de tenir compte des taux de dépeuplement, de chômage et de chômage des jeunes, de la part de la population possédant une éducation supérieure ainsi que du départ des jeunes talents afin de dresser un tableau plus précis de la situation socio-économique aux niveaux régional et sous-régional;**

Or. en

Amendement 100
Maria Angela Danzi, Sabrina Pignedoli

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. encourage le financement de mesures spécifiques par le biais du cadre financier pluriannuel pour relever les défis démographiques, avec un budget spécifique pour les régions connaissant des difficultés démographiques graves et permanentes; estime, dans ce contexte, qu'il est nécessaire de reformuler les instruments spécifiques de la politique de cohésion en accordant davantage de poids au critère de dépeuplement pour l'allocation des fonds;

Amendement

5. encourage le financement de mesures spécifiques par le biais du cadre financier pluriannuel pour relever les défis démographiques, avec un budget spécifique pour les régions connaissant des difficultés démographiques graves et permanentes; estime, dans ce contexte, qu'il est nécessaire de reformuler les instruments spécifiques de la politique de cohésion en accordant davantage de poids au critère de dépeuplement pour l'allocation des fonds, **afin d'instaurer un environnement économique favorable au développement des entreprises et à la création d'emplois en vue de s'assurer que les talents restent;**

Or. it

Amendement 101
Krzysztof Hetman

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. encourage le financement de mesures spécifiques par le biais du cadre financier pluriannuel pour relever les défis démographiques, avec un budget spécifique pour les régions connaissant des difficultés démographiques graves et permanentes; estime, dans ce contexte, qu'il est nécessaire de reformuler les instruments spécifiques de la politique de cohésion en accordant davantage de poids au critère de dépeuplement pour l'allocation des fonds;

Amendement

5. encourage le financement de mesures spécifiques par le biais du cadre financier pluriannuel pour relever les défis démographiques, avec un budget spécifique pour les régions connaissant des difficultés démographiques graves et permanentes; estime, dans ce contexte, qu'il est nécessaire de reformuler les instruments spécifiques de la politique de cohésion en accordant davantage de poids au critère de dépeuplement pour l'allocation des fonds; ***met en avant le besoin de créer des synergies, lorsque cela est possible, entre la politique de cohésion et la politique agricole commune afin de lutter contre le dépeuplement des zones rurales;***

Or. en

Amendement 102
Cristina Maestre Martín De Almagro

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. encourage le financement de mesures spécifiques par le biais du cadre financier pluriannuel pour relever les défis démographiques, avec un budget spécifique pour les régions connaissant des difficultés démographiques graves et permanentes; estime, dans ce contexte, qu'il est nécessaire de reformuler les instruments spécifiques de la politique de cohésion en accordant davantage de poids au critère de dépeuplement pour

Amendement

5. encourage le financement de mesures spécifiques par le biais du cadre financier pluriannuel pour relever les défis démographiques, avec un budget spécifique pour les régions connaissant des difficultés démographiques graves et permanentes; estime, dans ce contexte, qu'il est nécessaire de reformuler les instruments spécifiques de la politique de cohésion en accordant davantage de poids au critère de dépeuplement pour

l'allocation des fonds;

l'allocation des fonds *ainsi qu'en prévoyant une plus grande flexibilité dans le cadre des objectifs thématiques*;

Or. en

Amendement 103
Peter Pollák

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. encourage le financement de mesures spécifiques par le biais du cadre financier pluriannuel pour relever les défis démographiques, avec un budget spécifique pour les régions connaissant des difficultés démographiques graves et permanentes; estime, dans ce contexte, qu'il est nécessaire de reformuler les instruments spécifiques de la politique de cohésion en accordant davantage de poids au critère de dépeuplement pour l'allocation des fonds;

Amendement

5. encourage le financement de mesures spécifiques par le biais du cadre financier pluriannuel pour relever les défis démographiques *et économiques*, avec un budget spécifique pour les régions connaissant des difficultés démographiques *et économiques* graves et permanentes; estime, dans ce contexte, qu'il est nécessaire de reformuler les instruments spécifiques de la politique de cohésion en accordant davantage de poids au critère de dépeuplement, *dont les causes sont souvent économiques*, pour l'allocation des fonds;

Or. en

Amendement 104
Rosa D'Amato
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. encourage le financement de mesures spécifiques par le biais du cadre financier pluriannuel pour relever les défis démographiques, avec un budget spécifique pour les régions connaissant des

Amendement

5. encourage le financement de mesures spécifiques par le biais du cadre financier pluriannuel pour relever les défis démographiques, avec un budget spécifique pour les régions connaissant des

difficultés démographiques graves et permanentes; estime, dans ce contexte, qu'il est nécessaire de reformuler les instruments spécifiques de la politique de cohésion en accordant davantage de poids au critère de dépeuplement pour l'allocation des fonds;

difficultés démographiques graves et permanentes; estime, dans ce contexte, qu'il est nécessaire de reformuler les instruments spécifiques de la politique de cohésion en accordant davantage de poids au critère de dépeuplement **et au nombre de personnes ne travaillant pas, ne suivant pas d'études ou de formation** pour l'allocation des fonds;

Or. en

Amendement 105

Irène Tolleret, Susana Solís Pérez, Stéphane Bijoux

Proposition de résolution

Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

5 bis. souligne que les régions confrontées ou risquant d'être confrontées à un piège du développement des talents sont caractérisées par un pourcentage de la population vivant dans les zones rurales supérieur à la moyenne de l'Union et qu'il est essentiel de redynamiser les zones rurales; se félicite de la vision à long terme pour les zones rurales de l'Union ainsi que du lancement du pacte rural et du plan d'action rural; regrette néanmoins qu'aucun soutien financier ne soit spécialement consacré à ces initiatives; demande par conséquent à la Commission d'allouer, pour la prochaine période de programmation, au moins 5 % des ressources de la politique de cohésion au niveau national aux zones rurales;

Or. en

Amendement 106

Cristina Maestre Martín De Almagro

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

5 bis. considère qu'il convient d'encourager une reformulation de la méthode d'allocation de la politique de cohésion et des critères de cofinancement en tenant compte d'un plus grand nombre d'indicateurs tels que les évolutions démographiques, la dispersion territoriale et la croissance économique négative; demande que les variables démographiques tiennent une plus grande place dans l'allocation des fonds de cohésion;

Or. en

Amendement 107

Irène Tolleret, Susana Solís Pérez, Sandro Gozi, Stéphane Bijoux

Proposition de résolution
Paragraphe 5 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

5 ter. souligne la précieuse contribution au développement rural apportée par les actions menées au titre du programme LEADER, qui vise à associer les acteurs locaux à la conception et à la mise en œuvre des stratégies, à la prise de décision et à l'allocation des ressources pour le développement de leurs zones rurales; demande à la Commission et aux États membres de renforcer le programme LEADER en augmentant son enveloppe budgétaire, en garantissant un haut degré d'autonomie aux groupes d'action locale pour ce qui est de leur constitution et de leur prise de décision, et en allégeant la charge administrative;

Or. en

Amendement 108

Rosa D'Amato

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. estime qu'il est essentiel d'améliorer les capacités ***d'exécution et de gestion*** des administrations locales et de réduire la ***bureaucratie***, ainsi que de promouvoir une coopération plus étroite entre les ***différentes institutions***;

Amendement

6. estime qu'il est essentiel d'améliorer les capacités ***administratives*** des administrations locales et de réduire la ***charge administrative***, ainsi que de promouvoir une coopération plus étroite entre les ***autorités régionales et la société civile locale***; rappelle qu'il importe de ***promouvoir la coopération régionale transfrontière, y compris grâce au programme de coopération territoriale européenne, afin de mettre au point des initiatives politiques communes et de partager les bonnes pratiques***;

Or. en

Amendement 109

Irène Tolleret, Susana Solís Pérez, Sandro Gozi, Stéphane Bijoux

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. estime qu'il est essentiel d'améliorer les capacités d'exécution et de gestion des administrations locales et de réduire la bureaucratie, ainsi que de promouvoir une coopération plus étroite entre les différentes institutions;

Amendement

6. estime qu'il est essentiel d'améliorer les capacités d'exécution et de gestion des administrations locales et de réduire ***les disparités entre les États membres et en leur sein***; demande à la ***Commission et aux États membres de réduire la bureaucratie dans la gestion des autorités et des bénéficiaires finaux, d'éviter la réglementation excessive***, ainsi que de promouvoir une coopération plus étroite entre les différentes institutions;

Amendement 110
Cristina Maestre Martín De Almagro

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. estime qu'il est essentiel d'améliorer les capacités d'exécution et de gestion des administrations locales et de réduire la bureaucratie, ainsi que de promouvoir une coopération plus étroite entre les différentes institutions;

Amendement

6. estime qu'il est essentiel d'améliorer les capacités d'exécution et de gestion des administrations locales et de réduire la bureaucratie, ainsi que de promouvoir une coopération plus étroite entre les différentes institutions ***afin d'améliorer le développement et la compétitivité des centres de recherche, des universités ainsi que des autres établissements de développement des connaissances et de perfectionnement professionnel;***

Amendement 111
Stanislav Polčák

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. estime qu'il est essentiel d'améliorer les capacités d'exécution et de gestion des administrations locales et de réduire la bureaucratie, ainsi que de promouvoir une coopération plus étroite entre les différentes institutions;

Amendement

6. estime qu'il est essentiel d'améliorer les capacités d'exécution et de gestion des administrations locales et de réduire la bureaucratie, ainsi que de promouvoir une coopération plus étroite entre les différentes institutions; ***rappelle qu'une densité suffisante des collectivités locales est aussi une condition requise et que leur éventuelle limitation doit être rejetée, compte tenu notamment des objectifs poursuivis dans le présent rapport;***

Amendement 112
Krzysztof Hetman

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. estime qu'il est essentiel d'améliorer les capacités d'exécution et de gestion des administrations locales et de réduire la bureaucratie, ainsi que de promouvoir une coopération plus étroite entre les différentes institutions;

Amendement

6. estime qu'il est essentiel d'améliorer les capacités d'exécution et de gestion des administrations locales et de réduire la bureaucratie, ainsi que de promouvoir une coopération plus étroite entre les différentes institutions; ***souligne qu'il importe d'associer les partenaires sociaux à l'élaboration des nouvelles politiques et stratégies;***

Or. en

Amendement 113
Peter Pollák

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. estime qu'il est essentiel d'améliorer les capacités d'exécution et de gestion des administrations locales et de réduire la bureaucratie, ainsi que de promouvoir une coopération plus étroite entre les différentes institutions;

Amendement

6. estime qu'il est essentiel ***de renforcer et*** d'améliorer les capacités d'exécution et de gestion des administrations locales et de réduire la bureaucratie, ainsi que de promouvoir une coopération plus étroite entre ***les diverses parties prenantes régionales et locales et*** les différentes institutions;

Or. en

Amendement 114
Denis Nesci

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. estime qu'il est essentiel d'améliorer les capacités d'exécution et de gestion des administrations locales et de réduire la bureaucratie, ainsi que de promouvoir une coopération plus étroite entre les différentes institutions;

Amendement

6. estime qu'il est essentiel d'améliorer les capacités d'exécution et de gestion des administrations locales ***et des centres d'emploi*** et de réduire la bureaucratie, ainsi que de promouvoir une coopération plus étroite entre les différentes institutions;

Or. it

Amendement 115

Irène Tolleret, Susana Solís Pérez, Sandro Gozi, Stéphane Bijoux

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. estime qu'il est nécessaire d'améliorer l'échange de bonnes pratiques entre les autorités nationales et locales des différents États membres; demande à la Commission de créer, dans le cadre du programme Erasmus+, un nouveau programme de formation à l'intention des fonctionnaires de l'administration publique afin de leur donner la possibilité d'apprendre la manière dont les politiques locales, nationales et européennes sont conçues et mises en œuvre dans les autres États membres;

Or. en

Amendement 116
Josianne Cutajar

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. *fait observer que les citoyens qui connaissent la pauvreté, l'exclusion sociale et la marginalisation dans l'Union doivent surmonter un obstacle disproportionné pour mettre à profit leur propre potentiel ainsi que pour accéder à l'éducation et au marché du travail;*

Or. en

Amendement 117
Josianne Cutajar

Proposition de résolution
Paragraphe 6 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 ter. *indique qu'il importe d'encourager un mode de vie sain et actif comme condition préalable pour attirer, former et retenir les talents;*

Or. en

Amendement 118
Josianne Cutajar

Proposition de résolution
Paragraphe 6 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 quater. *reconnait que la récente situation géopolitique a mis la lumière sur des défauts que présentent la cybersécurité et la défense de l'Union et que, comme il a été reconnu dans la récente communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil*

intitulée «Remédier à la pénurie de talents dans le secteur de la cybersécurité pour renforcer la compétitivité, la croissance et la résilience de l'UE»^{1 bis}, la sécurité de l'Union ne peut être garantie sans tenir compte de son atout le plus précieux: sa population; enjoint par conséquent à l'Union et à ses États membres de proposer une feuille de route réaliste afin de combler le déficit en matière de compétences numériques, notamment en intégrant la cybersécurité dans les programmes d'éducation et de formation tout en assurant l'accès aux stages et aux apprentissages pour les jeunes, dont ceux qui vivent dans les régions désavantagées telles que les îles, et les zones rurales, éloignées et faiblement peuplées;

^{1 bis} Communication de la Commission du 18 avril 2003. Remédier à la pénurie de talents dans le secteur de la cybersécurité pour renforcer la compétitivité, la croissance et la résilience de l'UE («L'académie des compétences en matière de cybersécurité»), COM(2023) 207 final.

Or. en

Amendement 119
Josianne Cutajar

Proposition de résolution
Paragraphe 6 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 quinquies. remarque que les régions désavantagées, telles que les îles, subissent de manière disproportionnée la fuite des cerveaux et des compétences, et appelle de ses vœux la prise de mesures efficaces afin de solutionner ce problème, notamment par l'amélioration de l'accessibilité des groupes vulnérables - entre autres - à l'éducation, à la

formation professionnelle, au perfectionnement ainsi qu'à l'entrepreneuriat innovant et durable;

Or. en

Amendement 120

Dan-Ștefan Motreanu, Daniel Buda

Proposition de résolution

Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. rappelle qu'il est essentiel que les États membres, leurs régions et leurs collectivités locales proposent des solutions innovantes adaptées à chaque territoire; se félicite de la proposition de la Commission visant à ce que les États membres mettent en place des groupes de travail thématiques et régionaux pour s'atteler à régler des problèmes spécifiques dans le cadre du mécanisme de valorisation des talents;

Amendement

7. rappelle qu'il est essentiel que les États membres, leurs régions et leurs collectivités locales proposent des solutions innovantes adaptées à chaque territoire; se félicite de la proposition de la Commission visant à ce que les États membres mettent en place des groupes de travail thématiques et régionaux pour s'atteler à régler des problèmes spécifiques dans le cadre du mécanisme de valorisation des talents; ***souligne qu'il importe que ces groupes de travail encouragent la conclusion de partenariats, en particulier entre les régions développées et les régions qui accusent un retard, dont les villes et les zones rurales, afin de développer des projets en commun, d'attirer des fonds européens et des investissements étrangers ou privés ainsi que d'élaborer des programmes d'éducation et de spécialisation;***

Or. en

Amendement 121

Denis Nesci

Proposition de résolution

Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. rappelle qu'il est essentiel que les États membres, leurs régions et leurs collectivités locales proposent des solutions innovantes adaptées à chaque territoire; se félicite de la proposition de la Commission visant à ce que les États membres mettent en place des groupes de travail thématiques et régionaux pour s'atteler à régler des problèmes spécifiques dans le cadre du mécanisme de valorisation des talents;

Amendement

7. rappelle qu'il est essentiel que les États membres, leurs régions et leurs collectivités locales proposent des solutions innovantes adaptées à chaque territoire; se félicite de la proposition de la Commission visant à ce que les États membres mettent en place des groupes de travail thématiques et régionaux pour s'atteler à régler des problèmes spécifiques dans le cadre du mécanisme de valorisation des talents, ***en favorisant l'échange d'expériences et la diffusion de bonnes pratiques, notamment par la mise en place et l'utilisation de plateformes, et en reconnaissant le rôle de chef de file aux administrations régionales qui élaborent une stratégie visant à attirer et valoriser les talents;***

Or. it

Amendement 122

Irène Tolleret, Susana Solís Pérez, Sandro Gozi, Stéphane Bijoux

Proposition de résolution

Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. rappelle qu'il est essentiel que les États membres, leurs régions et leurs collectivités locales proposent des solutions innovantes adaptées à chaque territoire; se félicite de la proposition de la Commission visant à ce que les États membres mettent en place des groupes de travail thématiques et régionaux pour s'atteler à régler des problèmes spécifiques dans le cadre du mécanisme de valorisation des talents;

Amendement

7. rappelle qu'il est essentiel que les États membres, leurs régions et leurs collectivités locales proposent des solutions innovantes adaptées à chaque territoire; se félicite de la proposition de la Commission visant à ce que les États membres mettent en place des groupes de travail thématiques et régionaux pour s'atteler à régler des problèmes spécifiques dans le cadre du mécanisme de valorisation des talents; ***insiste sur la nécessité de concevoir et de mettre en œuvre, au titre de ce nouveau mécanisme spécifique de l'Union, des stratégies ancrées localement en adoptant une approche ascendante du***

développement local et en donnant les moyens aux citoyens de s'approprier le développement de leur territoire;

Or. en

Amendement 123
Cristina Maestre Martín De Almagro

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. rappelle qu'il est essentiel que les États membres, leurs régions et leurs collectivités locales proposent des solutions innovantes adaptées à chaque territoire; se félicite de la proposition de la Commission visant à ce que les États membres mettent en place des groupes de travail thématiques et régionaux pour s'atteler à régler des problèmes spécifiques dans le cadre du mécanisme de valorisation des talents;

Amendement

7. rappelle qu'il est essentiel que les États membres, leurs régions et leurs collectivités locales proposent des solutions innovantes adaptées à chaque territoire, ***et souligne qu'il n'existe pas de solution universelle à tous les problèmes***; se félicite de la proposition de la Commission visant à ce que les États membres mettent en place des groupes de travail thématiques et régionaux pour s'atteler à régler des problèmes spécifiques dans le cadre du mécanisme de valorisation des talents;

Or. en

Amendement 124
Stanislav Polčák

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. rappelle qu'il est essentiel que les États membres, leurs régions et leurs collectivités locales proposent des solutions innovantes adaptées à chaque territoire; se félicite de la proposition de la Commission visant à ce que les États membres mettent en place des groupes de

Amendement

7. rappelle qu'il est essentiel que les États membres, leurs régions et leurs collectivités locales, ***en coopération avec d'autres acteurs***, proposent des solutions innovantes adaptées à chaque territoire; se félicite de la proposition de la Commission visant à ce que les États membres mettent

travail thématiques et régionaux pour s'atteler à régler des problèmes spécifiques dans le cadre du mécanisme de valorisation des talents;

en place des groupes de travail thématiques et régionaux pour s'atteler à régler des problèmes spécifiques dans le cadre du mécanisme de valorisation des talents;

Or. cs

Amendement 125
Stéphane Bijoux, Irène Tolleret

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 bis. insiste sur la nécessité de co-construire des stratégies et des solutions pour lutter contre la fuite des cerveaux et des talents et accroître l'attractivité des régions ultrapériphériques (RUP), en particulier pour les jeunes; invite la Commission et les États membres à collaborer avec les acteurs locaux, notamment les autorités locales et régionales, les universités, les établissements de formation, le secteur privé et les organisations de la société civile, afin de soutenir la mise en place dans chaque RUP d'un guichet unique numérique pour aider les jeunes demandeurs d'emploi à trouver un emploi local ou une formation locale adaptés à leur profil et à leurs compétences; souligne les opportunités offertes par la création de conventions et de partenariats entre les établissements d'enseignement et de formation professionnelle et les entreprises locales, afin de favoriser l'offre de stages, d'apprentissages et la création d'emplois locaux dans les RUP; invite aussi les États membres à soutenir des programmes de retour des travailleurs et des agents publics originaires des RUP dans leurs territoires;

Or. fr

Amendement 126

Rosa D'Amato

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 bis. *fait observer qu'après la crise financière de 2008, du fait de l'introduction des mesures d'austérité ainsi que de la privatisation et de la dérégulation des institutions du marché du travail, les services publics ont été très insuffisamment financés; souligne que ces politiques ont touché de façon disproportionnée les régions sous-développées ainsi que les zones rurales et faiblement peuplées, ce qui a aggravé les disparités économiques, sociales et territoriales croissantes sur l'ensemble des régions de l'Union; invite instamment la Commission à revoir les règles des services d'intérêt général et économique, et à s'assurer que ces services sont accessibles à tous;*

Or. en

Amendement 127

Josianne Cutajar

Proposition de résolution

Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 bis. *réaffirme qu'il convient d'assurer la parité entre les hommes et les femmes sur le marché du travail, et souligne qu'il importe d'attirer les talents féminins, en particulier dans les domaines des sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (STIM), en créant*

activement des incitations et des opportunités afin que les femmes et les filles poursuivent des études et des carrières dans ces domaines ainsi qu'en menant des campagnes de sensibilisation pour lutter contre les stéréotypes et les préjugés;

Or. en

Amendement 128
Dan-Ştefan Motreanu, Daniel Buda

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 bis. estime qu'il est nécessaire de généraliser le modèle du programme pour une Europe numérique, qui fait collaborer les régions les moins innovantes avec celles qui innovent le plus dans le but de construire de nouvelles chaînes de valeur dans l'Union en profitant des atouts spécifiques de chaque région;

Or. en

Amendement 129
Irène Tolleret, Susana Solís Pérez, Sandro Gozi, Stéphane Bijoux

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 bis. fait ressortir le potentiel du développement local participatif afin de trouver des solutions locales aux problèmes locaux ainsi que d'élaborer des stratégies pour stimuler la demande et l'approvisionnement en talents afin d'éviter les pièges du développement des

talents; estime que le développement local participatif devrait être obligatoire pour les États membres;

Or. en

Amendement 130
Josianne Cutajar

Proposition de résolution
Paragraphe 7 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 ter. reconnaît qu'il est urgent de préparer la main-d'œuvre de l'Union aux transitions écologique et numérique, et enjoint aux États membres de le faire au début du processus éducatif en incluant dans les programmes scolaires des éléments pour apprendre et comprendre la sphère numérique et l'environnement; prescrit d'élaborer une stratégie pour la formation professionnelle et des partenariats entre les entreprises et les établissements scolaires, en y associant les partenaires sociaux, afin d'améliorer l'apprentissage des compétences numériques et écologiques;

Or. en

Amendement 131
Dan-Ștefan Motreanu, Daniel Buda

Proposition de résolution
Paragraphe 7 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 ter. se félicite que la communication vise à renforcer la collaboration entre les autorités régionales, les partenaires sociaux, les services de l'emploi ainsi que les prestataires d'éducation et de

formation, et rappelle qu'il est important de renforcer le dialogue social afin d'attirer les entreprises et de stimuler le développement économique des régions concernées;

Or. en

Amendement 132
Josianne Cutajar

Proposition de résolution
Paragraphe 7 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 quater. rappelle le rôle des micro, petites et moyennes entreprises dans l'économie de l'Union et demande aux États membres et à la Commission de proposer des mesures pour améliorer l'adoption par les PME des innovations mûres pour être lancées sur le marché et de mettre en place des mesures pour encourager les PME à former leur personnel et leurs travailleurs et à améliorer leurs compétences, en particulier les compétences numériques;

Or. en

Amendement 133
Irène Tolleret, Susana Solís Pérez, Sandro Gozi, Stéphane Bijoux

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

Amendement

8. invite la Commission et les États membres à financer et à promouvoir des projets spécifiques pour le développement d'initiatives visant à garantir l'accès des jeunes à la formation, en mettant particulièrement l'accent sur les

8. invite la Commission et les États membres à financer et à promouvoir des projets spécifiques pour le développement d'initiatives visant à garantir l'accès des jeunes à la formation, en mettant particulièrement l'accent sur les

professions déficitaires ou très demandées, à stimuler la création d'emplois de qualité et à garantir des stages rémunérés;

professions déficitaires ou très demandées, à stimuler la création d'emplois de qualité et à garantir des stages rémunérés;
souligne le potentiel du mécanisme pour une transition juste, qui complète les autres instruments financiers relevant de la politique de cohésion et de la facilité pour la reprise et la résilience, pour appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies globales pour promouvoir la reconversion et le perfectionnement professionnels de la main-d'œuvre, ainsi que stimuler le dynamisme et l'attractivité des territoires; encourage à cet égard la Commission à autoriser une plus grande souplesse dans la mise en œuvre du Fonds pour une transition juste afin de permettre aux territoires concernés de profiter pleinement des ressources financières et d'éviter tout report;

Or. en

Amendement 134
Krzysztof Hetman

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. invite la Commission et les États membres à financer et à promouvoir des projets spécifiques pour le développement d'initiatives visant à garantir l'accès des jeunes à la formation, en mettant particulièrement l'accent sur les professions déficitaires ou très demandées, à stimuler la création d'emplois de qualité et à garantir des stages rémunérés;

Amendement

8. invite la Commission et les États membres à financer et à promouvoir des projets spécifiques pour le développement d'initiatives visant à garantir l'accès des jeunes à la formation, en mettant particulièrement l'accent sur les professions déficitaires ou très demandées, à stimuler la création d'emplois de qualité et à garantir des stages rémunérés;
souligne l'importance de la collecte et de l'analyse des données concernant les pénuries et les excédents de main-d'œuvre afin d'observer les tendances actuelles, d'anticiper les besoins futurs sur le marché du travail ainsi que de pouvoir élaborer des politiques ciblées et des

stratégies de formation et de perfectionnement de qualité élevée afin de réduire l'inadéquation entre l'offre et la demande de compétences;

Or. en

Amendement 135

Dan-Ştefan Motreanu, Daniel Buda

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. invite la Commission et les États membres à financer et à promouvoir des projets spécifiques pour le développement d'initiatives visant à garantir l'accès des jeunes à la formation, en mettant particulièrement l'accent sur les professions déficitaires ou très demandées, à stimuler la création d'emplois de qualité et à garantir des stages rémunérés;

Amendement

8. invite la Commission et les États membres à financer et à promouvoir des projets spécifiques pour le développement d'initiatives visant à garantir l'accès des jeunes à la formation, en mettant particulièrement l'accent sur les professions déficitaires ou très demandées, à stimuler la création d'emplois de qualité et à garantir des stages rémunérés; ***estime qu'il convient de privilégier l'intégration sur le marché du travail des jeunes ne travaillant pas, ne suivant pas d'études ou de formation (NEET);***

Or. en

Amendement 136

Cristina Maestre Martín De Almagro

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. invite la Commission et les États membres à financer et à promouvoir des projets spécifiques pour le développement d'initiatives visant à garantir l'accès des jeunes à la formation, en mettant particulièrement l'accent sur les

Amendement

8. invite la Commission et les États membres à financer et à promouvoir des projets spécifiques pour le développement d'initiatives visant à garantir l'accès des jeunes à la formation, en mettant particulièrement l'accent sur les

professions déficitaires ou très demandées, à stimuler la création d'emplois de qualité et à garantir des stages rémunérés;

professions déficitaires ou très demandées, à stimuler la création d'emplois de qualité et à garantir des stages rémunérés, **et à encourager la participation des jeunes à leur élaboration;**

Or. en

Amendement 137

Rosa D'Amato

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. invite la Commission et les États membres à financer et à promouvoir des projets spécifiques pour le développement d'initiatives visant à garantir l'accès **des jeunes à la formation**, en mettant particulièrement l'accent sur les professions déficitaires ou très demandées, à stimuler la création d'emplois de qualité et à **garantir** des stages rémunérés;

Amendement

8. invite la Commission et les États membres à financer et à promouvoir des projets spécifiques pour le développement d'initiatives visant à garantir l'accès à **une formation professionnelle et à une éducation de qualité**, en mettant particulièrement l'accent sur les professions déficitaires ou très demandées, à stimuler la création d'emplois de qualité **grâce à des apprentissages** et à des stages **de qualité et** rémunérés;

Or. en

Amendement 138

Peter Pollák

Proposition de résolution Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. invite la Commission et les États membres à financer et à **promouvoir** des projets spécifiques **pour le développement d'initiatives visant à garantir l'accès des jeunes à la formation**, en mettant particulièrement l'accent sur les

Amendement

8. invite la Commission et les États membres à financer et à **mener** des projets spécifiques **permettant aux jeunes, y compris ceux qui ont moins de perspectives et viennent d'un milieu social désavantagé, de participer à des**

professions déficitaires ou très demandées, à stimuler la création d'emplois de qualité et à garantir des stages rémunérés;

formations, en mettant particulièrement l'accent sur les professions déficitaires ou très demandées, à stimuler la création d'emplois de qualité et à garantir des stages rémunérés;

Or. en

Amendement 139

Denis Nesci

Proposition de résolution

Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 bis. *invite la Commission à mettre en place une plateforme en mesure d'encourager et de stimuler les partenariats et les accords entre des entités publiques et privées, y compris des organismes gouvernementaux, entités du secteur tertiaire, universités, centres de recherche experts du secteur, nomades numériques, jeunes entreprises, entreprises, investisseurs, chercheurs scientifiques, artistes, pour coopérer et favoriser la croissance des territoires les moins développés;*

Or. it

Amendement 140

Rosa D'Amato

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 bis. *demande à la Commission et aux États membres de mettre en œuvre la recommandation du Conseil relative aux comptes de formation individuels et celle*

sur une approche européenne des microcertifications pour l'apprentissage tout au long de la vie et l'employabilité afin de mettre au point des outils pour un apprentissage adapté aux personnes les plus désavantagées; souligne qu'il importe de reconnaître l'apprentissage passé et les qualifications obtenues précédemment afin de permettre à ces personnes de participer à de nouveaux apprentissages;

Or. en

Amendement 141
Cristina Maestre Martín De Almagro

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. encourage les États membres à aligner leurs priorités spécifiques sur leurs besoins démographiques dans les futurs accords de partenariat;

Amendement

9. encourage les États membres à aligner leurs priorités spécifiques sur leurs besoins démographiques dans les futurs accords de partenariat; ***rappelle que ce point est essentiel pour tenir compte des conséquences démographiques au moment de mettre en œuvre le FEDER-FC dans le cadre de projets spécifiques;***

Or. en

Amendement 142
Rosa D'Amato
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution

9 bis. encourage les États membres à garantir que les politiques actives du marché du travail et les fonds de cohésion

Amendement

encouragent les investissements publics dans des emplois durables de qualité tout en orientant le fonctionnement du système éducatif et du marché du travail actuels vers un environnement continu d'apprentissage et de formation tout au long de la vie;

Or. en

Amendement 143
Cristina Maestre Martín De Almagro

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 bis. appelle la Commission et les États membres à progresser sur la voie de la numérisation des services publics, en intégrant les écoles, les universités, les instituts de recherche, les transports publics, une gouvernance efficace et l'administration en ligne dans cette transformation;

Or. en

Amendement 144
Rosa D'Amato
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 9 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 ter. souligne qu'un dialogue social et une négociation collective renforcés entre les syndicats et les représentants des employeurs sont des aspects essentiels du modèle social européen et des outils indispensables pour le développement territorial et la création d'emplois de

qualité;

Or. en

Amendement 145

Rosa D'Amato

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 9 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 quater. *souligne l'incidence disproportionnée qu'ont les phénomènes liés au changement climatique sur les régions les moins développées, leurs économies, en particulier les secteurs économiques particulièrement exposés, et les conditions de travail des travailleurs; considère que la « négociation collective verte » est un outil concret permettant aux travailleurs de gérer les effets de la transition écologique sur l'emploi, la cohésion territoriale et sociale, la santé et la sécurité au travail, les transitions entre les différents secteurs d'activité, et la formation et la reconversion professionnelle des travailleurs;*

Or. en

Amendement 146

Rosa D'Amato

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 9 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 quinquies. *déplore l'état de pollution du bassin méditerranéen et les difficultés économiques, environnementales, démographiques et sociales grandissantes*

auxquelles doivent faire face les zones côtières et locales; souligne que des compétences et des processus pédagogiques innovants en matière d'éducation maritime peuvent rendre les professions maritimes plus attrayantes et rendre l'économie bleue plus compétitive et durable, en particulier dans les régions les moins développées à travers les divers bassins maritimes de l'Union; est d'avis que les macrorégions jouent un rôle majeur dans le renforcement de la cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union européenne et de son voisinage proche en donnant aux zones frontalières les moyens de faire face collectivement aux défis spécifiques et communs; estime qu'une stratégie macrorégionale pour la Méditerranée, qui associerait activement les autorités régionales et locales concernées, est une solution très prometteuse pour soutenir la diversification des activités des pêcheurs et des aquaculteurs, y compris le reclassement et la reconversion, et créer ainsi des emplois durables de qualité dans l'économie bleue;

Or. en

Amendement 147
Dan-Ștefan Motreanu, Daniel Buda

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. prend acte du fait qu'un soutien financier direct aux régions confrontées ou risquant d'être confrontées à un piège du développement des talents sera fourni dans le cadre des instruments existants; regrette néanmoins qu'aucun soutien financier spécifique et dédié n'ait été mis en place à cette fin; suggère que la nouvelle période de programmation prévoit la création d'un

Amendement

10. prend acte du fait qu'un soutien financier direct aux régions confrontées ou risquant d'être confrontées à un piège du développement des talents sera fourni dans le cadre des instruments existants; regrette néanmoins qu'aucun soutien financier spécifique et dédié n'ait été mis en place à cette fin; suggère que la nouvelle période de programmation prévoit la création d'un

fonds spécifique pour lutter contre la fuite des cerveaux;

fonds spécifique pour lutter contre la fuite des cerveaux; *estime que ce fonds spécifique devrait être constitué de la même façon que le Fonds pour une transition juste (FTJ), voire en être une extension, et couvrir aussi bien les 46 régions qui sont déjà confrontées à un «piège du développement des talents» que les 36 régions qui risquent d'y être confrontées prochainement; est d'avis que le fonds spécifique devrait prévoir un taux de cofinancement de l'Union maximal de 100 %, vu que, dans la politique de cohésion en vigueur, un nombre important des régions confrontées au «piège du développement des talents» ne peuvent pas élaborer les projets de cohésion nécessaires à leur développement socio-économique, car elles ne disposent pas des ressources budgétaires suffisantes pour couvrir la part de cofinancement du fait que leurs revenus budgétaires se réduisent de façon directement proportionnelle à la réduction de la population et des activités économiques; considère que le nouveau fonds devrait assurer les synergies nécessaires avec les fonds de la politique de cohésion et le pilier du développement rural que constitue la politique agricole commune (PAC);*

Or. en

Amendement 148

Maria Angela Danzi, Sabrina Pignedoli

Proposition de résolution

Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. prend acte du fait qu'un soutien financier direct aux régions confrontées ou risquant d'être confrontées à un piège du développement des talents sera fourni dans le cadre des instruments existants; regrette

Amendement

10. prend acte du fait qu'un soutien financier direct aux régions confrontées ou risquant d'être confrontées à un piège du développement des talents sera fourni dans le cadre des instruments existants; regrette

néanmoins qu'aucun soutien financier spécifique et dédié n'ait été mis en place à cette fin; suggère que la nouvelle période de programmation *prévoit* la création d'un fonds spécifique pour lutter contre la fuite des cerveaux;

néanmoins qu'aucun soutien financier spécifique et dédié n'ait été mis en place à cette fin; suggère que la nouvelle période de programmation *prévoit* la création d'un fonds spécifique pour lutter contre la fuite des cerveaux *et pour proposer des mesures d'incitation pour le retour des talents au moyen de programmes qui encouragent les talents partis à revenir, en proposant des avantages fiscaux et des perspectives de carrière attractives;*

Or. it

Amendement 149

Irène Tolleret, Susana Solís Pérez, Sandro Gozi, Stéphane Bijoux

Proposition de résolution Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. prend acte du fait qu'un soutien financier direct aux régions confrontées ou risquant d'être confrontées à un piège du développement des talents sera fourni dans le cadre des instruments existants; regrette néanmoins qu'aucun soutien financier spécifique et dédié n'ait été mis en place à cette fin; suggère que la nouvelle période de programmation prévoit la création d'un *fonds* spécifique pour lutter contre la fuite des cerveaux;

Amendement

10. prend acte du fait qu'un soutien financier direct aux régions confrontées ou risquant d'être confrontées à un piège du développement des talents sera fourni dans le cadre des instruments existants; regrette néanmoins qu'aucun soutien financier spécifique et dédié n'ait été mis en place à cette fin; suggère que la nouvelle période de programmation prévoit la création d'un *nouveau domaine prioritaire* spécifique *au titre du Fonds social européen plus (FSE+)* pour lutter contre la fuite des cerveaux; *considère que ce nouveau domaine prioritaire doit être financé au moyen de nouvelles ressources budgétaires qui viendront s'ajouter au financement du FSE+ pour la présente période de programmation;*

Or. en

Amendement 150

Cristina Maestre Martín De Almagro

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. prend acte du fait qu'un soutien financier direct aux régions confrontées ou risquant d'être confrontées à un piège du développement des talents sera fourni dans le cadre des instruments existants; regrette néanmoins qu'aucun soutien financier spécifique et dédié n'ait été mis en place à cette fin; suggère que la nouvelle période de programmation prévoit la création d'un fonds spécifique pour lutter contre la fuite des cerveaux;

Amendement

10. prend acte du fait qu'un soutien financier direct aux régions confrontées ou risquant d'être confrontées à un piège du développement des talents sera fourni dans le cadre des instruments existants, **y compris l'instrument d'investissements interrégionaux en matière d'innovation, qui prendra désormais en considération ce type de régions**; regrette néanmoins qu'aucun soutien financier spécifique et dédié n'ait été mis en place à cette fin; suggère que la nouvelle période de programmation prévoit la création d'un fonds spécifique pour lutter contre la fuite des cerveaux, **et promouvoir l'éducation et la création d'emplois**;

Or. en

Amendement 151

Rosa D'Amato

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. prend acte du fait qu'un soutien financier direct aux régions confrontées ou risquant d'être confrontées à un piège du développement des talents sera fourni dans le cadre des instruments existants; regrette néanmoins qu'aucun soutien financier spécifique et dédié n'ait été mis en place à cette fin; suggère que la nouvelle période de programmation prévoit la création d'un fonds spécifique pour lutter contre la fuite des cerveaux;

Amendement

10. prend acte du fait qu'un soutien financier direct aux régions confrontées ou risquant d'être confrontées à un piège du développement des talents sera fourni dans le cadre des instruments existants; regrette néanmoins qu'aucun soutien financier spécifique et dédié n'ait été mis en place à cette fin; suggère que la nouvelle période de programmation prévoit **le lancement d'une feuille de route européenne afin de réduire le nombre de personnes ne travaillant pas, ne suivant pas d'études ou de formation ainsi que** la création d'un

fonds spécifique pour lutter contre la fuite des cerveaux;

Or. en

Amendement 152
Krzysztof Hetman

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 bis. reconnaît également qu'au fur et à mesure que les transitions écologique et numérique s'opèrent, un grand nombre de régions et de secteurs doivent subir une transformation profonde, qui nécessite des investissements importants; est donc conscient que ces régions et ce secteur auront besoin d'un soutien spécialement adapté afin d'éviter des pertes d'emplois massives; estime qu'en cas de baisse d'emploi causée par les difficultés liées à la transformation, il est nécessaire de fournir aux travailleurs des perspectives de reconversion et de perfectionnement professionnels ainsi que de nouvelles possibilités d'emploi;

Or. en

Amendement 153
Irène Tolleret, Susana Solís Pérez, Ondřej Knotek, Sandro Gozi, Stéphane Bijoux

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 bis. souligne l'importance des synergies entre les divers outils de financement afin de mobiliser, dans une approche plurifonds, un niveau de financement approprié pour les régions

confrontées ou risquant d'être confrontées à un piège du développement des talents; invite la Commission à réduire considérablement la complexité administrative que les autorités de gestion ont rencontrée dans la mise en œuvre de l'approche plurifonds;

Or. en

Amendement 154

Denis Nesci

**Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

10 bis. invite instamment la Commission et les États membres à définir des mesures d'incitation et des allègements fiscaux en faveur des entreprises qui exercent leur activité dans une région européenne concernée par le «piège du développement des talents» afin qu'elles puissent retenir leurs talents et en attirer de nouveaux;

Or. it

Amendement 155

Cristina Maestre Martín De Almagro

**Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

10 bis. convient que l'examen à mi-parcours des programmes de la politique de cohésion pour la période 2021-2027 est l'occasion d'évaluer la situation des régions confrontées ou risquant d'être confrontées à un piège du développement des talents, ce qui permettra, s'il y a lieu, de mettre à jour la programmation des

fonds de la politique de cohésion;

Or. en

Amendement 156
Josianne Cutajar

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 bis. estime qu'il est essentiel que la prochaine période de programmation comprenne également des mesures spécifiques pour garantir l'accessibilité physique et numérique, y compris dans les zones de faible connectivité, aux infrastructures d'éducation, en particulier pour les enfants et les personnes à mobilité réduite ou handicapées;

Or. en

Amendement 157
Cristina Maestre Martín De Almagro

Proposition de résolution
Paragraphe 10 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 ter. souligne que les États membres ainsi que leurs régions et autorités locales devraient entreprendre une analyse rigoureuse et complète afin de comprendre le statut des talents à cibler; estime, à cet égard, qu'il est essentiel de mettre en place des mécanismes permettant à ces talents de communiquer leurs exigences et leurs besoins afin que les politiques publiques soient le plus adaptées possible;

Or. en

Amendement 158
Denis Nesci

Proposition de résolution
Paragraphe 10 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 ter. invite la Commission, les États membres et les collectivités locales et régionales à promouvoir des politiques et des instruments permettant de développer l'entrepreneuriat local, le travail indépendant et les modèles alternatifs de développement des entreprises qui renforcent l'attrait des régions les moins développées;

Or. it

Amendement 159
Krzysztof Hetman

Proposition de résolution
Paragraphe 10 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 ter. souligne qu'il importe de soutenir la diversification économique des économies locales et régionales ainsi que le rajeunissement de certains secteurs vieillissant afin de promouvoir la résilience locale;

Or. en

Amendement 160
Cristina Maestre Martín De Almagro

Proposition de résolution
Paragraphe 10 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 quater. rappelle que la création d'instituts de recherche et de réseaux de chercheurs peut permettre de ralentir la fuite des cerveaux que connaissent les territoires qui disposent de chercheurs scientifiques hautement qualifiés; encourage les États membres et leurs régions à mettre en place des réseaux de chercheurs et des instituts pour faciliter la mobilité de ces professionnels en s'attachant particulièrement aux sciences qui ont trait aux zones rurales telles que, par exemple, l'innovation dans l'industrie agroalimentaire et le développement durable;

Or. en

**Amendement 161
Cristina Maestre Martín De Almagro**

**Proposition de résolution
Paragraphe 10 quinquies (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

10 quinquies. considère que le monde des arts et les secteurs de la création sont d'excellents moyens d'attirer la population, en particulier dans les zones urbaines moyennes; suggère de développer davantage les réseaux informels de villes avec des industries créatives afin d'évaluer et d'élaborer de nouveaux instruments de politique dans le but de renforcer les économies territoriales et de lutter contre ce fléau commun qu'est la fuite des talents créatifs;

Or. en

Amendement 162
Cristina Maestre Martín De Almagro

Proposition de résolution
Paragraphe 10 sexies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 sexies. estime qu'il est essentiel de développer le concept des «villes intelligentes» dans le cadre des stratégies de spécialisation de certaines régions ou villes afin d'élaborer des projets de recherche et développement susceptibles d'attirer des travailleurs hautement qualifiés dans ces zones;

Or. en

Amendement 163
Irène Tolleret, Susana Solís Pérez, Sandro Gozi, Stéphane Bijoux

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

Amendement

11. préconise de garantir l'accès des régions à des services publics de qualité dans les domaines tels que la santé, l'éducation et la protection sociale, ainsi qu'aux infrastructures de transport essentielles et à la connectivité numérique;

11. souligne qu'il convient d'améliorer sérieusement l'accès à des services publics de qualité dans les domaines tels que la santé et la protection sociale, en particulier dans les zones qui présentent des handicaps naturels et démographiques graves et permanents; encourage les États membres à mettre en place des outils et des plateformes numériques tels que des solutions et des services de télémédecine et de médecine itinérante; insiste sur le fait qu'il est important de disposer d'infrastructures et de services de transports publics sûrs et abordables pour améliorer les solutions de mobilité; affirme qu'il convient de donner un coup de fouet à la connectivité numérique afin d'accroître l'attractivité des régions comme destinations pour les talents, les entreprises et les investisseurs

en facilitant le télétravail, en garantissant les relations sociales ainsi qu'en multipliant les possibilités de productivité et de croissance;

Or. en

Amendement 164

Rosa D'Amato

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. préconise de garantir l'accès des régions à des services publics de qualité dans les domaines tels que la santé, l'éducation et la protection sociale, ainsi qu'aux infrastructures de transport essentielles et à la connectivité numérique;

Amendement

11. préconise de garantir l'accès des régions à des services publics de qualité dans les domaines tels que la santé, l'éducation et la protection sociale, ainsi qu'aux infrastructures de transport essentielles et à la connectivité numérique; *demande aux États membres de lancer et de mettre en œuvre des stratégies nationales afin de renforcer les services publics dans les zones rurales et les régions qui connaissent des taux de migration négatifs et de lutter concrètement contre le dépeuplement;*

Or. en

Amendement 165

Stanislav Polčák

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. préconise de garantir l'accès des régions à des services publics de qualité dans les domaines tels que la santé, l'éducation et la protection sociale, ainsi qu'aux infrastructures de transport

Amendement

11. préconise de garantir l'accès des régions à des services publics de qualité dans les domaines tels que la santé, l'éducation et la protection sociale, ainsi qu'aux infrastructures de transport

essentielles et à la connectivité numérique;

essentielles et à la connectivité numérique;
constate que la qualité et l'accessibilité de l'enseignement régional peuvent être un facteur important dans ce contexte, et que leur financement devrait également être adapté en conséquence;

Or. cs

Amendement 166
Denis Nesci

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. préconise de garantir l'accès des régions à des services publics de qualité dans les domaines tels que la santé, l'éducation et la protection sociale, ainsi qu'aux infrastructures de transport essentielles et à la connectivité numérique;

Amendement

11. préconise de garantir l'accès des régions à des services publics de qualité dans les domaines tels que la santé, l'éducation et la protection sociale, ainsi qu'aux infrastructures de transport essentielles et à la connectivité numérique, *en favorisant des mesures visant à l'amélioration de l'accessibilité, notamment des personnes handicapées, aux services et aux infrastructures urbaines;*

Or. it

Amendement 167
Krzysztof Hetman

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. préconise de garantir l'accès des régions à des services publics de qualité dans les domaines tels que la santé, l'éducation et la protection sociale, ainsi qu'aux infrastructures de transport

Amendement

11. préconise de garantir l'accès des régions à des services publics de qualité dans les domaines tels que la santé, l'éducation, *dont l'éducation et l'accueil des jeunes enfants*, et la protection sociale, ainsi qu'aux infrastructures de transport

essentielles et à la connectivité numérique;

essentielles et à la connectivité numérique;

Or. en

Amendement 168

Irène Tolleret, Susana Solís Pérez, Sandro Gozi, Stéphane Bijoux

Proposition de résolution

Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

11 bis. appelle de ses vœux une éducation et une formation accessibles à tous les âges et pour tous les groupes sociaux, tant en présentiel qu'à distance; fait ressortir que les États membres doivent mettre en œuvre des politiques afin d'encourager les femmes et les filles à participer à des programmes d'éducation dans les STIM et prendre des mesures pour encourager la création d'emplois dans les secteurs où leurs connaissances peuvent être appliquées; souligne le rôle important que jouent les universités et les prestataires de formation et d'enseignement professionnel pour stimuler les écosystèmes d'innovation dynamiques, pour mettre à profit les talents, pour développer les réseaux de connaissances ainsi que pour attirer les entreprises dans leurs domaines grâce à des partenariats dans des programmes en vue de former les travailleurs aux nouvelles compétences qui y sont nécessaires;

Or. en

Amendement 169

Josianne Cutajar

Proposition de résolution

Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

11 bis. exhorte également la Commission et les États membres à augmenter les investissements afin de généraliser la connectivité numérique, en particulier dans les régions désavantagées et éloignées, ce qui permettra à chacun de profiter des possibilités économiques et éducatives; demande donc de reconnaître l'accès à l'internet comme un droit fondamental;

Or. en

Amendement 170

Dan-Ștefan Motreanu, Daniel Buda

Proposition de résolution

Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

11 bis. demande aux États membres de renforcer les politiques pour attirer les enseignants dans les régions et les localités confrontées aux «pièges du développement des talents», en leur assurant des salaires attrayants et des conditions de vie décentes;

Or. en

Amendement 171

Dan-Ștefan Motreanu, Daniel Buda

Proposition de résolution

Paragraphe 11 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

11 ter. encourage les autorités locales et régionales à accélérer le développement des réseaux à haut débit et 5G dans les

zones rurales afin de multiplier les possibilités économiques pour les entreprises et de favoriser le télétravail; demande aux autorités des États membres de mettre en place des régimes d'aide et des campagnes d'information pour promouvoir les avantages de la vie en dehors des villes surpeuplées et l'exode urbain, en particulier pour les personnes qui télétravaillent;

Or. en

Amendement 172
Dan-Ştefan Motreanu, Daniel Buda

Proposition de résolution
Paragraphe 11 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

11 quater. encourage les autorités locales et régionales confrontées aux «pièges du développement des talents» à prendre part au pacte européen pour les compétences ainsi qu'à ses 14 partenariats dans divers écosystèmes industriels afin de doter la main-d'œuvre des compétences nécessaires pour les transitions écologique et numérique;

Or. en

Amendement 173
Maria Angela Danzì, Sabrina Pignedoli

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

Amendement

12. estime qu'il est essentiel de donner la priorité aux mesures visant à faciliter l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, en garantissant l'accès aux services

12. estime qu'il est essentiel de donner la priorité aux mesures visant à faciliter l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, en garantissant l'accès aux services

de garde d'enfants, la flexibilité du temps de travail, ainsi que des salaires et des conditions de travail décentes;

de garde d'enfants, la flexibilité du temps de travail, ainsi que des salaires et des conditions de travail décentes; **considère que les investissements dans la recherche et le développement, la technologie et les infrastructures revêtent une importance capitale pour attirer des entreprises et des jeunes entreprises technologiques ainsi que des industries qui tendent à recruter des talents hautement qualifiés; invite les États membres et la Commission européenne à prévoir des mesures d'incitation fiscales, des avantages et des services de conseils pour soutenir les entreprises locales qui embauchent des jeunes afin de promouvoir la création de nouveaux emplois;**

Or. it

Amendement 174
Denis Nesci

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. estime qu'il est essentiel de donner la priorité aux mesures visant à **faciliter l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée**, en garantissant l'accès aux services de garde d'enfants, la flexibilité du temps de travail, ainsi que des salaires et des conditions de travail décentes;

Amendement

12. estime qu'il est essentiel de donner la priorité aux mesures visant à **répondre aux besoins socio-éducatifs et aux modes de vie émergents en renforçant l'offre éducative, récréative, culturelle et sportive, en favorisant des initiatives visant à soutenir la famille et la natalité**, en garantissant l'accès aux services de garde d'enfants, la flexibilité du temps de travail, ainsi que des salaires et des conditions de travail décentes;

Or. it

Amendement 175
Rosa D'Amato
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. *estime qu'il est essentiel* de donner la priorité aux mesures visant à faciliter l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, *en garantissant* l'accès aux services de garde d'enfants, la flexibilité du temps de travail, ainsi que des salaires et *des* conditions de travail *décentes*;

Amendement

12. *demande aux États membres* de donner la priorité aux mesures *et aux politiques* visant à faciliter l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, *de fournir* l'accès aux services de garde d'enfants, la flexibilité du temps de travail, *le congé parental* ainsi que des salaires *décentes* et *de meilleures* conditions de travail *afin d'exploiter le potentiel de millions de travailleurs dans leurs domaines professionnels respectifs*;

Or. en

Amendement 176
Peter Pollák

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. estime qu'il est essentiel de donner la priorité aux mesures visant à faciliter l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, en garantissant l'accès *aux services de garde d'enfants*, la flexibilité du temps de travail, ainsi que des salaires et des conditions de travail décentes;

Amendement

12. estime qu'il est essentiel de donner la priorité aux mesures visant à faciliter l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, en garantissant l'accès *inclusif à des structures abordables d'accueil des enfants et à l'éducation pour tous*, la flexibilité du temps de travail, ainsi que des salaires et des conditions de travail décentes;

Or. en

Amendement 177
Denis Nesci

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 bis. invite la Commission à adopter des politiques appropriées de soutien à l'installation afin de répondre aux besoins en logement des talents et de s'attaquer au problème de l'accessibilité des zones de montagne et de l'arrière-pays au moyen d'investissements adaptés dans les infrastructures, les services publics, la connectivité, l'assistance et la mobilité afin de renforcer leur attractivité en matière d'études et d'emploi;

Or. it

Amendement 178

Rosa D'Amato

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 bis. souligne que, pour profiter pleinement de la migration, il est important de faciliter la reconnaissance des qualifications et d'encourager l'apprentissage linguistique des ressortissants de pays tiers afin que leurs compétences correspondent mieux aux besoins en matière de développement local; insiste sur le rôle essentiel que jouent les autorités locales et régionales lorsqu'elles proposent des mesures d'accompagnement pour garantir l'inclusion sociale réussie des travailleurs migrants dans les communautés d'accueil;

Or. en

Amendement 179

Irène Tolleret, Susana Solís Pérez, Sandro Gozi, Stéphane Bijoux

Proposition de résolution

Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 bis. considère qu'il est essentiel d'élaborer des politiques afin d'attirer et retenir les familles en offrant des perspectives d'emploi pour les deux partenaires, en mettant en place des programmes visant à rendre les communautés plus sûres pour les enfants et les milieux attrayants pour les femmes, en proposant un logement abordable grâce à des régimes de prêts et de subventions spécifiques, et en mettant en place des politiques culturelles afin d'attirer et retenir les talents;

Or. en

Amendement 180

Josianne Cutajar

Proposition de résolution

Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 bis. recommande instamment à tous les États membres de rendre la garde d'enfants plus abordable et accessible afin de faciliter la participation juste et sans entrave au marché du travail des personnes assurant la garde des enfants, qui sont généralement des femmes;

Or. en

Amendement 181

Irène Tolleret, Sandro Gozi, Stéphane Bijoux

Proposition de résolution
Paragraphe 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 ter. encourage les États membres et les autorités locales à mettre en place des politiques et des stratégies afin de lutter contre la fuite des cerveaux et de faire revenir les talents dans le contexte d'une gouvernance multi-niveaux; suggère de permettre à toutes les parties prenantes concernées (autorités publiques, entreprises, universités, organisations non gouvernementales, etc.) de contribuer ensemble à l'élaboration des outils les plus adaptés tels que des subventions pour les employeurs embauchant de jeunes talents et des talents qui retournent dans leur pays, des indemnités couvrant les frais de retour ainsi que et des subventions pour le lancement d'une activité entrepreneuriale;

Or. en

Amendement 182
Denis Nesci

Proposition de résolution
Paragraphe 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 ter. invite la Commission et les États membres à coopérer et à élaborer de nouvelles mesures visant à soutenir la natalité ainsi que des mesures d'incitation pour les familles, afin de favoriser le retour des talents partis dans d'autres États membres ou dans d'autres régions que leurs régions d'origine et de freiner la «fuite des cerveaux»;

Or. it

Amendement 183

Rosa D'Amato

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 ter. rappelle qu'il convient d'établir un lien entre le mécanisme de valorisation des talents et d'autres initiatives de l'Union au titre du pacte sur la migration et l'asile, telles que les partenariats destinés à attirer les talents et le réservoir européen de talents conçus afin d'attirer les travailleurs étrangers qualifiés dans l'Union et de faire correspondre leurs compétences;

Or. en

Amendement 184

Irène Tolleret, Sandro Gozi, Stéphane Bijoux

Proposition de résolution

Paragraphe 12 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 quater. rappelle la nécessité de définir une politique ambitieuse et durable en matière de migration légale et d'intégration au niveau européen; souligne qu'il est essentiel d'envisager stratégiquement l'intégration des ressortissants tiers comme un moyen possible pour stimuler la croissance locale, et salue les mesures qui facilitent une approche plus durable et inclusive de la mobilité de la main-d'œuvre;

Or. en

Amendement 185

Irène Tolleret, Susana Solís Pérez, Sandro Gozi, Stéphane Bijoux

Proposition de résolution

Paragraphe 12 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 quinquies. reconnaît le rôle central que l'agriculture joue dans les zones rurales et dépeuplées ainsi que l'importance du pacte pour les compétences de l'Union dans l'industrie agroalimentaire; demande à la Commission de soutenir le renouvellement des générations dans le secteur agricole et la création de nouvelles entreprises dans les zones rurales; souligne le potentiel économique des femmes dans les zones rurales et invite la Commission et les États membres à garantir un soutien ciblé, à faciliter l'accès aux possibilités de financement et aux compétences commerciales, en vue d'accroître l'entrepreneuriat féminin;

Or. en

Amendement 186

Irène Tolleret, Susana Solís Pérez, Sandro Gozi, Stéphane Bijoux

Proposition de résolution

Paragraphe 12 sexies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 sexies. souligne l'émergence du phénomène des «tiers-lieux» comme nouveau vecteur caractéristique du fonctionnement des sociétés démocratiques; insiste sur le rôle central qu'ils jouent en vue de redynamiser les zones rurales et dépeuplées, de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de favoriser la démocratie locale et l'autonomisation des citoyens, de renforcer les capacités d'innovation et la

créativité, ainsi que d'améliorer la qualité de la vie des travailleurs et la performance des entreprises et des salariés; demande à la Commission de lancer une initiative européenne pour soutenir la création et la mise en place de «tiers-lieux» en prévoyant un soutien en matière de financement, de mise en réseau et de méthodologie à la hauteur des besoins des citoyens;

Or. en

Amendement 187

Irène Tolleret, Susana Solís Pérez, Sandro Gozi, Stéphane Bijoux

Proposition de résolution

Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. préconise la promotion de réseaux de coopération supranationaux visant à favoriser l'échange et la circulation des talents, servant ainsi de moteur à la diffusion des connaissances, des expériences et de la formation;

Amendement

13. préconise la promotion de réseaux de coopération supranationaux visant à favoriser l'échange et la circulation des talents, servant ainsi de moteur à la diffusion des connaissances, des expériences et de la formation; *insiste à cet égard sur le rôle crucial que joue le programme de coopération territoriale européenne dans l'amélioration de l'attractivité des régions frontalières confrontées au piège du développement des talents; souligne qu'il est important de supprimer les obstacles à la coopération transfrontalière et encourage fortement la Commission et le Conseil à reprendre les négociations afin d'adopter une nouvelle proposition permettant de supprimer les obstacles administratifs et juridiques;*

Or. en

Amendement 188

Rosa D'Amato

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. préconise la promotion **de réseaux** de coopération **supranationaux** visant à favoriser l'échange **et la circulation des talents**, servant ainsi de moteur à la diffusion des connaissances, des expériences et de la formation;

Amendement

13. préconise la promotion **d'un réseau** de coopération **supranational** visant à favoriser l'échange **des idées et des compétences pour une croissance durable et**, servant ainsi de moteur à la diffusion des connaissances, des expériences et de la formation **à travers l'Union et au-delà**;

Or. en

Amendement 189
Irène Tolleret, Sandro Gozi, Stéphane Bijoux

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 bis. rappelle que le Semestre européen devrait jouer un rôle important dans la promotion des réformes, notamment sur le marché du travail ainsi que dans l'éducation et la formation; souligne, à cet égard, qu'il convient améliorer l'articulation entre la politique de cohésion et la gouvernance économique européenne en associant les autorités locales et régionales à toutes les étapes des procédures associées au Semestre européen et à ses recommandations par pays: suggère d'envisager la possibilité de considérer les dépenses publiques cofinancées par la politique de cohésion, telles que les dépenses liées aux politiques en matière de marché du travail, d'éducation et de formation, comme un investissement stratégique et non l'équivalent de dépenses structurelles, telles que définies dans le pacte de stabilité et de croissance;

Amendement 190
Stéphane Bijoux, Irène Tolleret

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 bis. appelle la Commission et les agences nationales à développer, dans le cadre du programme Erasmus+, de nouvelles opportunités de mobilité adaptées aux atouts régionaux et à la demande de formations et de compétences, notamment dans les nouveaux métiers en lien avec les transitions écologiques et numériques; souligne, à cet égard, le potentiel des régions ultrapériphériques pour accueillir des jeunes en mobilité notamment dans les domaines de l'économie bleue, de la préservation de la biodiversité ou de l'économie circulaire;

Or. fr

Amendement 191
Dan-Ștefan Motreanu, Daniel Buda

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 bis. souligne que 31 % de la population des régions confrontées à un «piège de développement des talents» vivent dans les zones rurales; appelle les États membres à accélérer la mise en œuvre des mesures définies dans le plan d'action rural pour 2040, en particulier celles qui concernent le développement des villages intelligents, ce qui permettra

de favoriser la diversification économique et d'attirer les entreprises, deux éléments essentiels pour améliorer la qualité de vie et faire entrevoir aux jeunes professionnels la perspective d'une vie décente dans les zones rurales;

Or. en

Amendement 192
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 bis. estime que les politiques fiscales peuvent contribuer à rendre un territoire plus attractif pour l'investissement et le développement de projets d'entrepreneuriat, avec pour conséquence la création d'emploi et l'établissement de la population; des impôts moins élevés et des incitations fiscales pour les entrepreneurs et les travailleurs indépendants dans les régions peu peuplées, ainsi que des déductions et des primes pour les familles et les jeunes, peuvent constituer des outils permettant de retenir ou d'attirer les talents;

Or. es

Amendement 193
Denis Nesci

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 bis. invite la Commission à promouvoir la diffusion de pôles d'innovation sociale afin de favoriser le

*renforcement des infrastructures et
d'améliorer les conditions d'accessibilité
des citoyens aux services innovants;*

Or. it

Amendement 194
Josianne Cutajar

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

*13 bis. constate la pénurie de main-
d'œuvre disponible en Europe,
notamment dans les secteurs des soins et
du tourisme, et souligne à nouveau la
nécessité de voies de migration légale et
d'autres mesures afin de combler les
diverses pénuries de main-d'œuvre
qualifiée en Europe;*

Or. en

Amendement 195
Stéphane Bijoux, Irène Tolleret

Proposition de résolution
Paragraphe 13 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

*13 ter. appelle la Commission et les États
membres à travailler avec les autorités
locales et régionales des régions
ultrapériphériques (RUP) pour mettre en
œuvre des stratégies de développement
passant par l'intensification de
l'intégration et des coopérations
régionales, notamment via le programme
Interreg; insiste à cet égard sur le
potentiel du renforcement des liens
économiques, des programmes de mobilité
et d'échange d'étudiants et des*

coopérations sectorielles entre les RUP et les pays partenaires situés dans leurs bassins régionaux;

Or. fr

Amendement 196
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 13 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 ter. rappelle que les aides au fonctionnement, énumérées dans la carte des aides à finalité régionale de la Commission européenne contiennent une fiscalité différenciée; cet outil peut être utile pour les territoires présentant un faible taux de population, contribuant à les rendre plus attractifs pour les investissements, à encourager l'entrepreneuriat et à attirer la population; les avantages de vivre dans un environnement rural et naturel sont renforcés par un cadre fiscal plus favorable;

Or. es

Amendement 197
Josianne Cutajar

Proposition de résolution
Paragraphe 13 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 ter. comprend qu'une économie numérique, compétitive et résiliente est une condition essentielle pour mettre à profit les talents et souligne le rôle de la transition numérique comme outil pour améliorer la compétitivité des micro,

petites ou moyennes entreprises, en particulier dans les régions périphériques, insulaires et défavorisées de l'Union;

Or. en

Amendement 198
Dan-Ștefan Motreanu, Daniel Buda

Proposition de résolution
Paragraphe 13 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 ter. encourage les autorités des États membres à multiplier les échanges d'expériences et de bonnes pratiques concernant le développement et la modernisation des zones rurales sur la plateforme de revitalisation rurale en Europe ainsi que sur le forum des localités qui ont rejoint le concept «Start-up Villages»;

Or. en

Amendement 199
Denis Nesci

Proposition de résolution
Paragraphe 13 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 ter. encourage la Commission et les États membres à inviter les entreprises, et notamment les grandes entreprises, à offrir aux travailleurs la possibilité de télétravailler, si le travail en question le permet;

Or. it

Amendement 200
Dan-Ştefan Motreanu, Daniel Buda

Proposition de résolution
Paragraphe 13 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 quater. constate avec préoccupation que les différences croissantes en matière de développement territorial causées par les «pièges du développement des talents» pourraient faire augmenter le nombre de citoyens qui s'estiment négligés et laissés de côté par les politiques de l'Union, ce qui renforcerait les sentiments eurosceptiques existants juste avant les élections européennes de 2024;

Or. en

Amendement 201
Denis Nesci

Proposition de résolution
Paragraphe 13 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 quater. souligne qu'il est important de créer un système d'exonération fiscale différencié selon la qualité des postes et des profils, tant pour faciliter le retour dans la région européenne d'origine que pour retenir les talents potentiels susceptibles de partir à l'étranger;

Or. it

Amendement 202
Dan-Ştefan Motreanu, Daniel Buda

Proposition de résolution
Paragraphe 13 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 quinquies. constate avec préoccupation que le blocage sans fondement juridique lié aux critères d'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie à l'espace Schengen a des conséquences déplorables sur la coopération transfrontalière, la mobilité des travailleurs, la viabilité des entreprises et du développement économique des régions transfrontalières des deux États membres et les enfonce un peu plus dans le «piège du développement des talents»; demande de nouveau au Conseil de prendre des mesures afin d'éviter toute utilisation abusive du droit de veto et à la présidence espagnole du Conseil d'accorder la priorité à cette question et de prévoir un vote à ce sujet d'ici la fin 2023;

Or. en

**Amendement 203
Josianne Cutajar**

**Proposition de résolution
Paragraphe 13 quinquies (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

13 quinquies. demande à cet égard à la Commission et aux États membres de multiplier les efforts afin de sensibiliser le public aux programmes Erasmus+, dont Erasmus pour jeunes entrepreneurs, qui facilite l'échange de connaissances, permet le développement des compétences linguistiques et entrepreneuriales, et encourage la mobilité des talents;

Or. en